

NATIONS UNIES
DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES
DIVISION DES STATISTIQUES

**COMMISSION
ECONOMIQUE POUR
L'AFRIQUE**

**DIRECTION DE LA
STATISTIQUE
CAMEROUN**

**INSTITUT DE
FORMATION ET DE
RECHERCHE
DEMOGRAPHIQUES**

**RAPPORT DE LA REUNION D'EXPERTS SUR L'AMELIORATION
DES STATISTIQUES DE FECONDITE ET DE MORTALITE EN
AFRIQUE FRANCOPHONE¹**

YAOUNDE, CAMEROUN, DU 22 AU 26 SEPTEMBRE 2003

¹ Pour plus d'information sur les statistiques de l'état civil voir
http://unstats.un.org/unsd/demographic/vital_statistics/index.htm

TABLE DES MATIERES

Executive summary.....	v
Résumé.....	x
A. INTRODUCTION	1
B. PARTICIPATION	2
C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	2
PREMIERE SESSION PLENIERE: Les utilisations et les sources des statistiques de fécondité et de mortalité.	5
DEUXIEME SESSION PLENIERE : Le système d'enregistrement des actes d'état civil : son importance, son fonctionnement et son utilisation pour l'établissement des statistiques de l'état civil	11
TROISIEME SESSION PLENIERE : Techniques d'estimation des statistiques de fécondité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage	22
QUATRIEME SESSION PLENIERE : Techniques d'estimation des statistiques de mortalité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage	28
CINQUIEME SESSION PLENIERE : Présentation du rapport provisoire et adoption des conclusions et des recommandations de la réunion	35
D. ANNEXES	41
I. Liste des participants	41
II. Programme de Travail.....	47
III. Ordre du jour avec annotations.....	51
IV. Questionnaire sur les statistiques de fécondité et de mortalité.....	54
V. Guide pour les travaux de groupes.....	67

Executive summary

The United Nations Statistics Division convened an expert group meeting in Yaoundé - Cameroon from 22 to 26 September 2003 to improve statistics of fertility and mortality in the French speaking sub-Saharan African countries. This meeting was organized in collaboration with the National Statistical Institute of Cameroon, the “Institut de Formation et Recherche Demographique” (IFORD) in Yaounde and the Economic Commission for Africa-Office for Central Africa (CEA-AC).

The specific objectives of the meeting were as follows:

- a) Review national experiences in the production of fertility and mortality statistics;
- b) Assess major techniques used for estimating fertility and mortality statistics, and the required data sources;
- c) Consider the major problems encountered: (a) in the collection of data, (b) in the compilation of fertility and mortality statistics, and (c) in the assessment of their quality;
- d) Identify good practices that countries might follow to collect, compile and evaluate these statistics;
- e) Identify strategies for improving the use and quality of fertility and mortality statistics obtained from civil registration;
- f) Build a network of experts to exchange information on good practices and provide mutual support in the development of fertility and mortality statistics.

Twenty two statisticians and demographers responsible for fertility and mortality statistics from national statistical offices and offices responsible for population censuses, representing 19 countries of the African region, were present at the meeting. The countries represented were: South Africa, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Comores, Congo (Brazzaville), Ivory Coast, Gabon, Mauritius, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Democratic Republic of Congo, Rwanda, Sénégal and Togo. In addition, 16 experts from regional and international institutions participated in the meeting. The institutions represented were: the Economic Commission for Africa – Office for Central Africa (CEA-AC), the “Institut de Formation et Recherche Demographique” (IFORD), the “Institut sous-régional de la Statistique” (ISSEA), the “Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne” (AFRISTAT), GTZ, the African Union, The United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), The United Nations Population Fund (UNFPA) and the United Nations Development Programme (UNDP) in Cameroon.

Several issues emerged from the meeting. The meeting took note that in the sub-Saharan African countries, the main sources for fertility and mortality statistics are population censuses and sample surveys. Partial and weak coverage of the civil registration system does not allow the use of these data for statistical purposes.

The methods most often used to calculate fertility and mortality statistics are the indirect ones, such as the Brass method, based on the number of children ever born and still alive, on recent births and on the survival of brothers/sisters/parents. The birth history method is also used with data obtained

from socio-demographic surveys. Among the issues identified in the production of fertility and mortality statistics in the represented countries (with the exception of Mauritius and to a certain extent of South Africa), participants underlined what follows:

- a) The lack of information on the coverage of births and deaths registration;
- b) The insufficient statistical information requested on the forms used to register the vital events;
- c) The lack of coherence between fertility and mortality estimates from the various sources;
- d) The users' unmet needs;
- e) The irregularity in data dissemination;
- f) The underexploitation of the existing civil registration data.

Other issues that were identified are the absence of demographic surveys and population censuses in certain countries, such as the Democratic Republic of Congo, and Congo, and the absence of ad-hoc surveys for the collection of fertility and mortality data.

Some good initiatives were also pointed out, such as:

- a) The use in Madagascar of an updated master sample that facilitate the organization and coordination of the various data collection operations;
- b) The inclusion in the 2002 population and housing census in Senegal of questions related to: a) the registration of births in the civil registration system, and b) maternal mortality. These initiatives facilitate the evaluation of, respectively, the coverage of birth registration and of one of the causes of death for women in childbearing;
- c) The biannual dissemination of vital statistics obtained from civil registration in Mauritius, based on a regular update of the users' list and a direct access to data via internet or by written requests.

Several recommendations came to light during the meeting. Among these, the need for:

- Improving the registration of births and deaths in order to obtain reliable fertility and mortality statistics, on a continuous basis and for all geographical levels;
- Reinforcing data collection programmes and strengthening coordination among key actors, in order to get consistent and comparable fertility and mortality statistics obtained from censuses and sample surveys;
- Reinforcing data dissemination and coordination between producers and users, to meet the needs of political decision-making entities and other users;
- Reinforcing national statistical systems to improve production and dissemination of quality statistics.

The recommendations and their related action plans on strategies to improve fertility and mortality statistics in the region, as adopted at the meeting, are presented below.

Recommendations

1. Improve the registration of births and deaths in order to obtain reliable fertility and mortality statistics, on a continuous basis and for all geographical levels.

The expert group recommended to undertake the following actions:

- Organize awareness-raising campaigns targeting the whole population;
- Advocate for the importance of birth and death registration among government, partners to development and civil registration officers;
- Eliminate birth and death registration fees, in order to facilitate the poorest population class to declare civil registration events; get rid of all impediments to obtaining civil registration certificates; support any measure that could encourage the population to declare vital events;
- Create national committees specialized in civil registration, comprising high-level representatives of stakeholders concerned with civil registration and statistics;
- Create an ad hoc and functional legal framework that takes into account the need for a statistical use of civil registration data (with a statistical report and a well defined process of sharing data between institutions involved);
- Create/reinforce secondary civil registration units and decentralize their management to ease recording and increase coverage;
- Reinforce the technical ability of the civil registration staff through continuing education, increase the number of staff, improve their working conditions and reinforce the institutional capacity in terms of equipment, offices and IT tools;
- Update the forms' content in order to include some statistical information; this information will depend on the social, cultural and economic context of each country;
- Improve the process and tools to communicate data from the civil registrations offices to the national statistical offices, using when possible available new technologies;
- Evaluate data obtained from the civil registration system;
- Use civil registration data (even if considered partial or incomplete) to undertake trend analysis, or to assess the data quality of specific collection operations;
- Disseminate more extensively civil registration data. Should the coverage level of civil registration be unknown, communicate only size or absolute frequency;
- Promote usage of civil registration records and other civil registration documents in the administrative procedures;

2. Reinforce data collection programmes and strengthen coordination among key actors, in order to get consistent and comparable fertility and mortality statistics obtained from censuses and sample surveys.

For that purpose, the Expert Group recommended the following actions:

- Establish/implement the rules and regulation of the program for the collection of fertility and mortality data;

- Make operational the institution responsible for the data collection coordination to avoid redundancy in the information collected and to assure complementarity. This should also allow the lightening of census and surveys operations;
- Strengthen south-south cooperation between the African National Statistical Offices and the African institutions for statistics and demographic training;
- Include census and survey costs in the State budget;
- Create and maintain an updated master sample that will facilitate the organization of various data collection operations;
- Harmonize collection and analysis methods between the various sources. This should insure availability of comparable statistics;
- Experiment with various ways of formulating questions associated to different techniques of data collection;
- Assess how applicable these techniques are at the national and regional levels;
- Identify questions and methods that work better according to the country specificities;
- Organize census with light questionnaires coupled with sample surveys;
- Assess relevancy of the items that will be included in a census;
- Reinforce the processes and tools to follow-up the data collection operation. Elaborate and execute « terms of reference » in quality charts to allow better supervision and control;
- Lead research groups to improve data collection techniques on specific variables such as the age and the number of children.
- Communicate as soon as possible the results of the data collection activities;

The Expert Group also recommended that financial backers show a stronger involvement in data collection operations.

3. Strengthen communication and coordination between producers and users of data, to meet the needs of political decision-making entities and other users.

For that purpose, the Expert Group recommended the following actions:

- Maintain the dialogue/cooperation between producers and users of data;
- Define a communication plan;
- Spread/disseminate statistics obtained by involving the mass media and the civil society;
- Create and regularly update a list of the main users of statistical data;
- Disseminate data under appropriate and ad hoc formats and media to meet the needs of various user categories;
- Plan and adequately manage each step of the data collection process keeping in mind the necessary budget for the dissemination of the results.

4. Strengthen national statistics systems with a view to improving the production and dissemination of quality statistics.

For this purpose, the Expert Group recommended the following actions:

- Reinforce institutional and human resources in order to optimize their use;
- Ensure continuing education for the statistical staff;
- Involve national statistical offices (NSO) in the process of data production that are under other national or international institutions;
- Create within the NSO databanks listing all data collection operations that took place in the country;
- Create regional databanks within the training and research institutes.

5. Create a committee of experts to formulate a fertility and mortality statistics analysis project.

This Committee will aim at encouraging the use and analysis of data coming from civil registration systems.

The Committee will have the following functions:

- Direct research work on process and methods for the use of civil registration data and submit them to the countries;
- Develop terms of reference of the committee;
- Identify partners that can support the project outcome.

A technical Group composed of members from IFORD, United Nations Department for Economic and social Affairs (DESA), ECA, Cameroon, Senegal, Niger and Mauritius, will draft a preliminary agenda for the Committee and submit a draft of the terms of reference described above.

6. Request the United Nations Organization to take an active part in reinforcing the existing capacity.

For that purpose, the Expert Group recommends the following actions:

- Make available to all participants: Manual X indirect techniques issued by the UN and “Manual de Yaounde” and any other reference book that might be useful;
- Encourage experience sharing through fora and meetings;
- Facilitate experts participation in fellowship programs;
- Train NSO technicians and executives in the African training institutions;

7. Reinstate the ECA statistics division.

8. Implement a process allowing DESA and ECA-Central Africa to monitor and follow-up the meeting recommendations.

Résumé

L'Organisation des Nations Unies a organisé une réunion d'experts sur l'amélioration des statistiques de fécondité et de mortalité pour les pays africains sub-sahariens francophones. Cette réunion s'est tenue du 22 au 26 septembre 2003 au Palais des Congrès de Yaoundé. Elle a été organisée par la Division de la Statistique des Nations Unies en collaboration avec l'Institut National de la Statistique du Cameroun, l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique – Bureau de l'Afrique Centrale (CEA-AC).

Les objectifs spécifiques de la réunion étaient :

- i) Examiner les pratiques nationales pour la production des statistiques de fécondité et de mortalité ;
- ii) Evaluer les principales techniques utilisées pour estimer les statistiques de fécondité et de mortalité, et les sources correspondantes de données ;
- iii) Examiner les problèmes principaux rencontrés dans : (a) la collecte des données, (b) le calcul des statistiques de fécondité et de mortalité, (c) l'évaluation de leur qualité ;
- iv) Identifier les meilleures techniques utilisables par les pays pour: la collecte, le calcul et l'évaluation de ces statistiques ;
- v) Identifier des stratégies visant à améliorer l'utilisation et la qualité des statistiques de fécondité et de mortalité obtenues à partir des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ;
- vi) Créer un réseau d'experts sur le sujet pour échanger les informations et les expériences, et fournir une assistance mutuelle pour le développement des statistiques de fécondité et mortalité.

Ont participé à la réunion 22 experts responsables de la compilation des statistiques de fécondité et de mortalité dans les Instituts Nationaux de Statistique et dans les Bureaux des Recensements, en provenance de 19 pays africains et 16 experts en provenance des organisations régionales et internationales. Les pays suivants étaient représentés : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, République de Maurice, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal et Togo. Les institutions suivantes étaient également représentées: la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique – Bureau de l'Afrique Centrale - CEA-AC, l'Institut de Formation Démographique - IFORD, Institut sous-régional de la Statistique - ISSEA, l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne - AFRISTAT, GTZ, l'Union Africaine, UNESCO, UNFPA-Cameroun et le Bureau du PNUD Cameroun.

Plusieurs enseignements se sont dégagés pendant la réunion. Il a été constaté que dans les pays d'Afrique sub-saharienne, les statistiques de fécondité et de mortalité sont principalement obtenues à partir des recensements de population et des enquêtes par sondage. Le système d'enregistrement des faits d'état civil n'est pas exploité à cause de la faible couverture de l'enregistrement. Les méthodes le plus souvent utilisées pour obtenir les statistiques de fécondité et de mortalité sont indirectes, de type Brass, basées sur le nombre d'enfants nés vivants, les naissances récentes, la survie des enfants, la survie des parents et des frères/sœurs. La méthode dite de l'histoire génésique est utilisée sur la

base des données issues des enquêtes socio-démographiques. Parmi les problèmes identifiés pour la production des statistiques de fécondité et de mortalité dans les pays représentés à la réunion, à l'exception de la République de Maurice et dans une moindre mesure de l'Afrique du Sud, les participants ont relevé :

- g) Le manque d'information sur la couverture des enregistrements des faits d'état civil : naissances et décès ;
- h) L'insuffisance d'information d'ordre statistique dans les formulaires de notification de l'état civil ;
- i) L'absence de cohérence entre les estimations de fécondité ou de mortalité provenant des différentes sources ;
- j) La non satisfaction des besoins des utilisateurs ;
- k) L'irrégularité des publications ;
- l) La sous-exploitation des données existantes issues de l'état civil.

A cela s'ajoutent l'absence d'enquêtes démographiques ou de recensements de la population dans certains pays comme la République Démocratique du Congo et le Congo, ainsi que l'absence d'enquêtes spécifiques pour l'étude de la fécondité et de la mortalité.

Il est également à noter de très bonnes initiatives comme :

- a) l'utilisation à Madagascar d'un échantillon maître qui facilite l'organisation et la coordination des différentes opérations de collecte ;
- b) l'insertion dans le dernier recensement de la population et de l'habitat de 2002 au Sénégal de questions relatives : a) à l'enregistrement des naissances à l'état civil ; b) aux décès maternels. Cette initiative permet respectivement d'évaluer la couverture de l'enregistrement et d'estimer une de cause de décès chez les femmes en âge de procréer ;
- c) le plan de diffusion biennuel des statistiques de l'état civil de la République de Maurice basé sur la mise à jour régulière d'une liste d'utilisateurs ayant accès aux données via Internet ou par requêtes spécifiques par écrit.

Plusieurs recommandations se sont dégagées à l'issue des discussions. Parmi celles-ci la nécessité de:

- Améliorer l'enregistrement des naissances et des décès à l'état civil pour avoir des statistiques de fécondité et de mortalité fiables, sur une base continue et au niveau géographique le plus fin ;
- Renforcer les programmes de collecte des données et la coordination entre les acteurs clés pour avoir des statistiques consistantes et comparables de la fécondité et de la mortalité issues des recensements et des enquêtes ;
- Renforcer la diffusion des données et la coordination entre les producteurs et utilisateurs pour répondre aux besoins des décideurs politiques et des autres utilisateurs ;
- Renforcer le système statistique national pour améliorer l'efficacité dans la production et la dissémination des statistiques de qualité.

Les recommandations et leurs plans d'actions associés sur les stratégies visant à améliorer les statistiques de fécondité et de mortalité dans la région, sont présentées dans la cinquième session du

rapport : « Présentation du rapport provisoire et adoption des conclusions et des recommandations de la réunion ».

A. INTRODUCTION

1. Dans la plupart des pays africains au sud du Sahara, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ne sont pas employés comme source des statistiques de fécondité et mortalité pour plusieurs raisons ; la principale étant le faible taux de couverture de l'enregistrement des faits d'état civil. Des méthodes alternatives de collecte de données telles que les recensements de population et les enquêtes par échantillonnage sont alors employées pour obtenir ces statistiques. Afin d'encourager les pays africains à exploiter les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil comme sources de données sur la fécondité et la mortalité et à maximiser l'utilisation des sources multiples de données, la Division de la Statistique des Nations Unies a organisé cette réunion d'experts sur l'amélioration des statistiques de fécondité et de mortalité pour les pays africains francophones.
2. La réunion s'est tenue du 22 au 26 septembre 2003 au Palais des Congrès de Yaoundé. Elle a été organisée en collaboration avec l'Institut National de la Statistique du Cameroun, l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé et avec l'appui logistique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique – Bureau de l'Afrique Centrale (CEA-AC).
3. Les objectifs spécifiques de la réunion étaient :
 - vii) Examiner les pratiques nationales pour la production des statistiques de fécondité et de mortalité,
 - viii) Evaluer les principales techniques utilisées pour estimer les statistiques de fécondité et de mortalité, et les sources correspondantes de données,
 - ix) Examiner les problèmes principaux rencontrés dans : (a) la collecte des données, (b) le calcul des statistiques de fécondité et de mortalité, (c) l'évaluation de leur qualité,
 - x) Identifier les meilleures techniques que les pays pourraient utiliser pour: la collecte, le calcul et l'évaluation de ces statistiques,
 - xi) Identifier des stratégies visant à améliorer l'utilisation et la qualité des statistiques de fécondité et de mortalité obtenues des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil,
 - xii) Créer un réseau d'experts sur le sujet pour échanger les informations et les expériences, et fournir une assistance mutuelle pour le développement des statistiques de fécondité et mortalité.
4. Ce rapport synthétise les principaux enseignements qui se sont dégagés des points précédemment exposés et débattus pendant la réunion en soulignant les conclusions et recommandations sur les stratégies visant à améliorer les systèmes de collecte de données pour les statistiques de fécondité et mortalité.
5. Les experts invités à la réunion sont des statisticiens et des démographes responsables des statistiques de fécondité et de mortalité dans les Instituts Nationaux de Statistique, dans les Bureaux des Recensements et des experts des institutions régionales suivantes: de l'Institut de Formation Démographique - IFORD et de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique

Subsaharienne - AFRISTAT. Dans le cadre de la préparation de la réunion, il a été demandé aux experts des pays de remplir un questionnaire sur les sources de données et les techniques employées pour obtenir les statistiques de fécondité et de mortalité. Ce questionnaire intitulé « questionnaire sur les statistiques de fécondité et de mortalité », se trouve en annexe IV du présent rapport.

B. PARTICIPATION

6. Ont participé à la réunion, 22 experts responsables de la compilation des statistiques de fécondité et de mortalité dans les Instituts Nationaux de Statistique et dans les Bureaux des Recensements, en provenance de 19 pays africains et 16 experts en provenance des organisations régionales et internationales. Les pays suivants étaient représentés : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, République de Maurice, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, et Togo.
7. Les institutions suivantes étaient également représentées: la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique – Bureau de l'Afrique Centrale - CEA-AC, IFORD, Institut sous-régional de la Statistique - ISSEA, AFRISTAT, GTZ, l'Union Africaine, UNESCO, UNFPA-Cameroun et le Bureau du PNUD Cameroun.
8. La liste des participants figure à l'annexe I du rapport.

C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Ouverture de la réunion

9. La réunion a été ouverte par Monsieur Seyni Katchalla, Secrétaire d'Etat au Plan du Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire. Des messages ont été auparavant adressés aux participants à la réunion, par le Directeur de l'IFORD et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies du Cameroun au nom de la Division de la Statistique de l'ONU et de la CEA-AC.
10. Dans son message, le Directeur de l'IFORD a d'abord souhaité la bienvenue aux participants. Il a exprimé sa gratitude à la Division de la Statistique des Nations Unies et à la CEA-AC pour avoir associé son institution aux travaux de la réunion. L'IFORD a pour vocation la formation de démographes africains qui, selon son constat, une fois rentrés dans leurs pays rencontrent d'énormes difficultés pour obtenir des estimations fiables des indicateurs démographiques des opérations classiques de collecte des données. Il a souligné l'utilisation trop large des techniques indirectes d'estimation des données sur la fécondité et la mortalité aux dépens de la recherche d'amélioration des sources de ces données. De plus les statistiques qui en sont issues ne sont pas toujours fiables. L'IFORD est prêt à relever le défi de l'exploitation des données d'état civil.

11. Le Directeur de l'IFORD a suggéré la mise en place d'un comité qui serait chargé de réfléchir et d'élaborer un projet régional d'analyses des statistiques sur la fécondité et la mortalité. Il a enfin informé les participants de l'organisation de sessions de formation de courte durée, par l'IFORD, sur la gestion, le fonctionnement et l'exploitation de l'état civil à des fins statistiques.
12. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants au nom de la Division de la Statistique des Nations Unies et de la CEA-AC, le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Cameroun, Mme Patricia De Mowbray, a relevé les enjeux que représente l'amélioration des statistiques de fécondité et de mortalité tant au niveau national qu'au niveau international.
13. Ces statistiques sont indispensables à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes de la santé notamment la santé maternelle et infantile, la protection sociale et l'éducation. Elles permettent aussi des comparaisons au niveau régional et entre les pays. La coordination, au niveau national, entre les différents programmes de collecte et de traitement des données par l'Institut National de Statistique, les services nationaux chargés de la gestion de l'état civil, le département de la santé, est indispensable afin d'assurer la complémentarité des sources. Il en est de même pour la normalisation des concepts, définitions et classifications des faits d'état civil.
14. Elle a relevé que le Cameroun est l'un des premiers pays à avoir produit son rapport sur le suivi des Objectifs de Développement pour le Millénaire (ODM) et a souhaité que les participants mettent cette situation à profit pour analyser dans quelle mesure ils peuvent mettre en place un cadre sous régional et régional de suivi des ODM. Elle a exprimé sa gratitude au Gouvernement du Cameroun, au Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire, en particulier à la Direction de l'Institut National de la Statistique pour avoir offert les facilités nécessaires à la tenue de la présente réunion. Ses remerciements sont allés aussi à l'IFORD qui est associé aux travaux techniques de la réunion.
15. Dans son allocution d'ouverture, Son Excellence Seyni Katchalla, Secrétaire d'Etat au Plan du Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire, a souhaité la bienvenue et un bon séjour à Yaoundé aux participants venus de l'extérieur. Il s'est réjoui du choix porté sur son pays pour la tenue de la réunion. Après avoir rappelé les objectifs de la réunion, il a invité les participants à s'investir pour la production de données fiables qui permettront d'assurer le suivi des Objectifs de Développement pour le Millénaire. Il a ouvert la réunion en souhaitant plein succès à ses travaux.

But et logistique de la réunion

16. La logistique ayant fait l'objet d'une communication antérieure, une représentante de la Division de la Statistique des Nations Unies a rappelé le but de la réunion. Le groupe d'experts analysera les procédures pour obtenir les statistiques de fécondité et de mortalité dans leurs pays respectifs. Les sources de ces données sont les recensements de population, les enquêtes par échantillonnage et les enregistrements des faits d'état civil. Cette dernière source n'est pas la plus utilisée à cause de la faible couverture et du mauvais enregistrement des faits d'état civil. Le but de la réunion est de maximiser l'utilisation de ces sources afin d'améliorer la qualité et les estimations des données démographiques. Elle a enfin rappelé les objectifs spécifiques de la réunion ainsi que les résultats attendus.
17. La liste suivante présente les publications qui ont été remises aux participants comme matériel de base pour le suivi de la réunion.
 - a. Les cinq publications des Nations Unies : *Manuels des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil : élaboration d'un cadre juridique* (No. de vente F98.XVII.7); *gestion, exploitation et mise à jour* (No. de vente F98.XVII.11); *mesures et protocoles concernant la communication et l'archivage de données individuelles* (No. de vente F98.XVII.6); *informatisation* (No. de vente F98.XVII.10); *préparation de programmes d'information, de communication et d'enseignement* (No. de vente F98.XVII.4);
 - b. *Les principes et recommandations des Nations Unies pour un système de statistiques d'état civil, deuxième révision* (No. de vente 01.XVII.10);
 - c. *Les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision* (No. de vente F98.XVII.8);
 - d. *Le manuel des Nations Unies sur la collecte de données de fécondité et de mortalité* (version préliminaire).

Election des membres du bureau de la réunion

18. Les participants ont élu le bureau de la réunion composé comme suit :

Président : M. Paul Roger LIBITE, Cameroun

Vice-Président : M. Kodjo Mawulolo ANIPAH, Togo

Rapporteurs : Mme Valérie RAMBELOSON, Madagascar
M. Joseph BUTOYI, Burundi

Adoption de l'ordre du jour

19. Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion;
2. But et logistique de la réunion ;
3. Présentation des participants ;
4. Election des membres du bureau;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Session I : Les utilisations et les sources des statistiques de fécondité et mortalité ;
7. Session II : Le système d'enregistrement des actes d'état civil : son importance, fonctionnement et utilisation pour l'établissement des statistiques de l'état civil ;
8. Session III : Techniques d'estimation des statistiques de fécondité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage ;
9. Session IV : Techniques d'estimation des statistiques de mortalité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage ;
10. Session V : Adoption des conclusions et recommandations de la réunion ;
11. Evaluation de la réunion ;
12. Clôture ;

20. Le programme de travail de la réunion adopté figure à l'annexe II du rapport.

21. La réunion a été organisée en cinq sessions plénières avec quatre séances de travail en groupe. Chaque session (à l'exception de la dernière) a été ouverte par une présentation d'introduction sur le sujet de la session, suivie de présentations des expériences des pays et de discussion en plénière. En outre, les après-midi ont été organisés en travaux de groupe sur les sujets spécifiques de la session du matin suivis par la présentation des conclusions des groupes en session plénière. Les travaux au sein de ces groupes ont été facilités par un guide préalablement préparé par le Secrétariat et qui figure à l'annexe V du rapport.

PREMIERE SESSION PLENIERE: Les utilisations et les sources des statistiques de fécondité

et de mortalité.

22. Le consultant de la Division des statistiques des Nations Unies a introduit le sujet en présentant les utilisations, les utilisateurs et les sources de statistiques de fécondité et de mortalité en soulignant les avantages et inconvénients de chacune de ces sources. Ensuite, il a présenté la synthèse de l'analyse des questionnaires remplis par les participants et envoyés à la Division des statistiques à New York. En ce qui concerne les utilisations des statistiques de la fécondité et de la mortalité, elles ont été regroupées en deux catégories: les utilisations primaires ou principales et les utilisations secondaires. Comme exemple d'utilisation primaire, le représentant a cité les besoins de données de fécondité et de mortalité pour l'éducation, la santé et la planification familiale, le commerce et le suivi des droits des enfants. Quant aux statistiques de la mortalité, en plus des domaines cités ci-dessus, elles permettent d'établir des tables de mortalité et calculer l'espérance de vie. Comme exemple d'utilisation secondaire des statistiques de fécondité et de mortalité, le représentant a cité l'élaboration des indices de développement et leur utilisation dans la vérification des données des recensements de la population.
23. Une comparaison des différentes sources de données a également été faite. Il ressort de celle-ci que chacune des sources possède un avantage certain, cependant les données issues de l'état civil sont théoriquement les meilleures pour les statistiques de fécondité et de mortalité. C'est pourquoi, les efforts nécessaires doivent être faits par les pays pour exploiter cette source de données.
24. En ce qui concerne les résultats du questionnaire, le représentant a souligné les problèmes suivants relatifs aux sources et utilisations des statistiques de fécondité et de mortalité dans la région: a) les données sur les naissances et les décès sont souvent collectées à travers le système d'enregistrement des faits d'état civil, mais ces données ne sont pas utilisées pour calculer les taux démographiques ; b) l'absence de cohérence entre les estimations de fécondité et de mortalité venant des différentes sources ; c) les données ne satisfont pas les besoins des utilisateurs ; d) le manque d'information sur la couverture des enregistrements des naissances et des décès ; e) les données sont disponibles, mais il n'y a pas de méthode suffisamment élaborée pour les analyser ; f) pas beaucoup d'amélioration dans le système d'enregistrement des faits d'état civil malgré sa mise en vigueur depuis plus de 20 ans ; g) l'absence et/ou l'irrégularité des publications.
25. Des discussions ont suivi cette présentation et à l'issue de celles-ci, les commentaires et suggestions suivants sont à retenir :
- Il est important d'examiner le problème de fiabilité des données de chaque source ;
 - Il est nécessaire de renforcer les capacités des personnes chargées de l'enregistrement des faits d'état civil ;
 - Des programmes spécifiques d'enregistrement et de collecte de données sur l'état civil auprès des populations minoritaires ou particulières (nomades, pygmées, ...) doivent être élaborés, afin de permettre la disponibilité des informations de cette catégorie de population.

Présentation des expériences des pays

26. Les représentants des pays ont présenté et discuté la situation actuelle des sources et techniques des statistiques de fécondité et de mortalité dans leurs pays et ont proposé des stratégies pour améliorer ces statistiques.

Burkina Faso

27. Le représentant du Burkina a commencé son exposé en rappelant le contexte démographique et administratif de son pays. Avec une population de 10 312 609 habitants selon le dernier recensement de 1996, un taux d'accroissement de 2.4%, un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) de 6.8 enfants et une espérance de vie de 53.8 ans, le Burkina est organisé administrativement en 13 régions, 45 provinces, plus de 350 départements et plus de 8000 villages. Le représentant a souligné que les indicateurs disponibles fournissent les niveaux de fécondité et de mortalité au niveau national et parfois pour les zones urbaines/rurales sans tenir en compte l'aspect genre.
28. Au Burkina, l'état civil est sous la responsabilité du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et du Ministère de la Santé. L'enregistrement est effectué dans les centres primaires (Mairies des communes et préfectures) et centres secondaires (maternités). Dans les zones du pays les plus isolées, un système de « cahiers de village » enregistre les naissances survenues dans les villages. Cette information est ensuite rapportée au préfet du département pour l'établissement de l'acte de naissance. Les déclarants ont 60 jours pour enregistrer les naissances et les décès.
29. Compte tenu de la couverture limitée des enregistrements des naissances à l'état civil (80% Ouagadougou, et probablement inférieure à 10% en zone rurale) les données sont inexploitées. Un ultérieur frein à l'enregistrement des naissances est l'obligation de déclarer la naissance (même celle survenue à domicile), dans une maternité afin d'obtenir les documents nécessaires à l'enregistrement à l'état civil.
30. Les obstacles majeurs qui ont été soulignés par le représentant au regard de la production des données de fécondité et de mortalité à partir de l'état civil comprennent : a) l'insuffisance des ressources (financières, matérielles, humaines) : ceci étant notamment lié au nombre limité de bureaux d'état civil en particulier dans les régions rurales et celles les plus enclavées ; b) le manque de motivation et de sensibilisation sur l'importance d'enregistrer les faits d'état civil. Le représentant a fait remarquer que la sensibilisation des populations devrait contribuer à améliorer les déclarations des naissances mais surtout des décès étant donné que l'acte de décès est nécessaire seulement dans le cas d'une succession.
31. Le représentant a rappelé que le Burkina Faso a organisé deux recensements de la population en 1985 et en 1996 où les questions sur les enfants nés vivants et survivants et les naissances vivantes et décès des 12 derniers mois ont été posées. Le représentant a aussi rappelé les limites des recensements : le répondant au questionnaire n'étant pas la personne intéressée par l'événement, la mauvaise appréciation de la période de référence (12 derniers mois ayant précédé le recensement), l'omission des enfants qui meurent très jeunes et l'imprécision de l'information sur l'âge.

32. Le représentant a aussi mentionné l'utilisation des enquêtes démographiques de 1991 et des enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 1993 et 1998/99 et 2003 pour l'obtention des statistiques de fécondité et de mortalité, en soulignant leurs limites dans la collecte de ce type d'information. En effet, même si dans les EDS, les historiques de naissances ont été utilisés permettant l'estimation de ces phénomènes à travers des méthodes directes, le problème de la déclaration d'âge, de l'omission des enfants décédés très jeunes et du déplacement des années de naissance par l'enquêtrice restent des facteurs limitant la fiabilité des résultats.

Madagascar

33. L'exposé de la représentante de Madagascar a commencé par une introduction sur la situation socio-démographique du pays. La population est majoritairement d'origine indonésienne, estimée à 12,239 millions d'habitants selon le recensement du 1993, avec un taux d'accroissement de 2,9% et de prévalence rurale (77% de la population vit en milieu rural). L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est estimé à 6 enfants par femme.

34. A Madagascar, l'état civil est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et de celui de l'Économie et du Plan. Les déclarations des naissances et des décès doivent être effectuées dans les 12 jours qui suivent l'événement. Trois documents sont produits lors d'une naissance ou d'un décès : la fiche de déclaration de naissance/décès, l'acte et le bulletin statistique de déclaration des naissances/décès (préparés par l'officier d'état civil). Le registre des naissances/décès est une pile de feuillets reliés, côtés et paraphés par le Président du Tribunal de la localité, et contient les enregistrements des actes. Les bulletins statistiques contiennent des informations un peu plus détaillées. Pour les naissances, par exemple, on y trouve les noms, date de naissance, profession, ethnie des parents. Y figure en outre une question demandant si la naissance a eu lieu dans une formation sanitaire ou non, et si l'enfant est né vivant ou est mort-né.

35. La représentante a souligné que malgré un cadre juridique adéquat, Madagascar souffre des mêmes limites que le Burkina Faso dans l'utilisation des données d'état civil à des fins statistiques. La principale contrainte à l'utilisation de ces données est la non-exhaustivité manifeste de ces données. Cela provient d'une part de l'irrégularité de l'envoi de ces données des bureaux de l'état civil à l'Institut National de Statistique (INSTAT). Le bulletin de statistique préparé par l'officier d'état civil au moment de l'enregistrement, est envoyé à l'INSTAT pour saisie et traitement. Malheureusement, l'opération de transfert des fiches des centres d'état civil vers l'INSTAT qui se faisait à coût nul dans le temps, comporte maintenant des coûts. En effet ce transfert s'effectue par courrier postal ordinaire. A cause de ceci, les fiches ne sont plus envoyées. De plus, l'absence de campagne de sensibilisation surtout en zone rurale accentue considérablement cet état de fait. Les coutumes sont également à prendre en considération, par exemple l'attribution définitive de nom au nouveau né se fait seulement après que ce dernier ait atteint un certain âge.

36. La représentante de Madagascar a souligné que les enquêtes par sondage fournissent actuellement la plupart des données sur la fécondité et la mortalité. Ces données proviennent des enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 1992 et 1997, de l'Enquête à Indicateurs

Multiplés (MICS) en 2000 (les données les plus récentes) et des enquêtes auprès des ménages effectuées environ tous les deux ans. A Madagascar, un échantillon-maître a été mis en place permettant d'assurer la cohérence des indicateurs provenant de différentes enquêtes et la comparaison à travers le temps.

37. En présentant le recensement comme source de données de fécondité et de mortalité, la représentante a mentionné les recensements à Madagascar de 1975 et de 1993 où des questions sur les enfants nés vivants et survivants, les naissances et décès des 12 derniers mois et sur la survie des parents, ont été posées. Elle a aussi rappelé que cette source n'est pas la plus adéquate pour ce type de données car il faut faire des ajustements ce qui suppose naturellement un manque de précision.
38. En conclusion, la représentante a fait part aux participants du projet en cours à Madagascar pour l'exploitation des registres des naissances et décès dans 7 communes urbaines. Ce projet : « Programme coordination, planification, suivi et évaluation » est effectué en coopération avec l'UNICEF pour l'étude et le suivi de la condition de l'enfant et de la femme.

~

39. Ces deux premières présentations sur les expériences nationales des pays ont suscité de la part des participants un certain nombre de questions, commentaires et remarques. En particulier, les experts ont discuté sur : a) les mécanismes mis en place pour le transfert des données de l'institut en charge de l'enregistrement des faits d'état civil à l'institut en charge des questions de statistiques ; b) l'introduction des causes de décès dans les formulaires d'enregistrement des décès à l'état civil ; c) l'utilisation des données d'état civil dans le calcul des indicateurs de fécondité et de mortalité ; d) la gestion de la multiplicité des publications des données issues de plusieurs sources ; e) la nécessité de réconcilier la période d'observation quand on compare des données de plusieurs sources ; f) l'inscription des enquêtes dans le cadre d'un programme statistique pluriannuel ; g) l'enregistrement des faits d'état civil pour les populations nomades et des zones difficilement accessibles.
40. Au sujet des stratégies pour améliorer la couverture de l'état civil, on a relevé qu'en plus des centres principaux et secondaires d'état civil, des missions de déclarations foraines peuvent être utilisées notamment en milieu rural. L'expérience du Sénégal a permis d'éclairer sur un certain nombre d'options que les pays pourraient adopter et adapter pour améliorer la couverture des déclarations de naissances et de décès en milieu rural ou semi-urbain.

Conclusions et recommandations des travaux de groupes pour la session I : Les utilisations et les sources des statistiques de fécondité et mortalité

41. Bilan de la situation sur les sources des statistiques de fécondité et de mortalité :

- a) Dans la région africaine, les statistiques de fécondité et de mortalité sont principalement obtenues à partir des recensements et des enquêtes par sondage. L'Etat civil n'est pas exploité à cause de la faible couverture géographique de l'enregistrement. Par ailleurs, le problème de coordination entre les structures administratives de l'état civil et de la statistique est un frein pour l'utilisation de l'état civil comme source de données.
- b) On constate cependant des progrès au niveau de l'enregistrement des naissances contrairement à celui des décès. La couverture est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural à cause de la proximité des centres d'état civil d'une part et des utilisations qui sont faites des actes d'état civil.
- c) L'état civil est reconnu pourtant comme la source qui fournit les données les plus fiables étant donné que ces données ne souffrent pas de limitations comme la mauvaise déclaration d'âge, la date de référence. De plus, les statistiques issues de l'état civil peuvent être mises à jour à tout moment grâce à la continuité de l'enregistrement des informations.
- d) L'état civil constitue la seule source d'envergure nationale sur les causes de décès. Les recensements et les enquêtes par sondage ne permettent que d'obtenir des statistiques au niveau national et pour les plus grandes subdivisions géographiques. Après l'état civil, les enquêtes restent quand même la meilleure source pour ces statistiques. Chaque source est importante et a ses objectifs spécifiques. Les trois types de sources de données sont complémentaires.

42. Stratégies pour une meilleure utilisation des données de fécondité et de mortalité :

- a) Assurer une large diffusion/dissémination des statistiques produites ;
- b) Promouvoir la coopération entre les acteurs impliqués dans la collecte et le traitement des données. Il faut notamment mettre en place un circuit de transmission des informations sur les naissances et les décès enregistrés au bureau de l'état civil vers l'Institut National des statistiques (INS). Il faut éviter que les agents de l'INS soient obligés d'aller chercher ces informations ;
- c) Etablir un programme national des statistiques de fécondité et de mortalité pour :
 - éviter la redondance des informations collectées et assurer leur complémentarité en permettant d'alléger l'exécution des recensements et des enquêtes ;
 - harmoniser les méthodes de collecte et d'analyse parmi les différentes sources pour assurer la comparabilité des statistiques obtenues ;

- d) Sensibiliser la population et les agents de l'état civil sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour améliorer la couverture de l'enregistrement ;
- e) Créer des centres secondaires d'état civil et décentraliser son administration pour faciliter l'enregistrement et améliorer sa couverture ;
- f) Augmenter le nombre d'officiers d'état civil, les former et les motiver ;
- g) Créer des comités spécialisés de l'état civil ;
- h) Mettre en place un cadre législatif adéquat ;
- i) Promouvoir la cartographie pour identifier les populations dans les zones inaccessibles et les populations mobiles ;
- j) Promouvoir l'utilisation des outils de communication comme par exemple Internet pour la transmission des informations.

DEUXIEME SESSION PLENIERE : Le système d'enregistrement des actes d'état civil : son importance, son fonctionnement et son utilisation pour l'établissement des statistiques de l'état civil

43. Une représentante de la Division des statistiques des Nations Unies a présenté ce sujet. Elle a d'abord donné une vue d'ensemble des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil. L'enregistrement des faits d'état civil est défini comme il suit par les Nations Unies: "L'enregistrement continu, permanent et obligatoire des faits d'état civil et de leurs caractéristiques (c'est-à-dire naissances vivantes, décès, morts fœtales, mariages, divorces, séparations juridiques, annulations de mariages, adoptions, légitimations et reconnaissances), selon les dispositions légales de chaque pays. La représentante a mentionné que l'état civil est institué principalement pour la valeur des documents légaux stipulés par la loi et a un intérêt légal et protecteur pour les individus. La sauvegarde des droits de l'homme relatifs au statut social et à ses bénéfices demande que chaque fait d'état civil soit enregistré le plutôt possible dès son avènement. Parmi ses multiples applications, les enregistrements de l'état civil fournissent un flux de statistiques jusqu'au niveau communautaire, couvrant tout le pays et toutes les zones géographiques.
44. La représentante a ensuite présenté les différentes étapes à suivre pour calculer les taux de fécondité et de mortalité en utilisant les données issues du système d'enregistrement des faits d'état civil. Elle a listé les variables nécessaires dans les formulaires de notification et le flux des données d'enregistrement : du déclarant de la naissance / décès à l'officier d'état civil pour finir à l'institut national chargé de la statistique. Elle a aussi décrit le processus de calcul des taux de fécondité et de mortalité en soulignant l'importance d'adopter les mêmes définitions dans l'état civil (numérateur) et dans les recensements (dénominateur) et de tabuler les événements par lieu de résidence habituelle pour réconcilier les données des deux sources utilisées. Elle a rappelé l'importance d'un programme de tabulation qui fournit les données nécessaires pour l'étude des

niveaux, distributions et tendances chronologiques et écarts géographiques de la fécondité et de la mortalité.

45. La représentante s'est ensuite référée aux méthodes d'évaluation des systèmes d'enregistrement et des statistiques d'état civil. Elle a expliqué que le concept d'exactitude d'un système peut être évalué sur deux plans : sur le plan quantitatif basé sur la couverture de l'enregistrement et défini comme le rapport entre le nombre d'événements enregistrés et ceux intervenus dans une période de référence (en pourcentage) et sur le plan qualitatif basé sur le concept d'exactitude des caractéristiques des événements notifiés par le déclarant et consignés par l'officier de l'état civil.
46. Elle a aussi mentionné la différence entre couverture de l'enregistrement et couverture des statistiques obtenues de l'enregistrement. Ces dernières peuvent souffrir d'un taux de couverture bas à cause du manque de transmission des données d'enregistrement du bureau d'enregistrement au bureau de la statistique. Elle a terminé cette partie en soulignant les avantages et inconvénients des méthodes directes et indirectes pour l'évaluation de la qualité des systèmes d'enregistrement et des statistiques de l'état civil.
47. La représentante a ensuite montré comment utiliser les données d'enregistrement incomplètes en expliquant les différentes étapes à suivre : l'identification de la statistique calculable depuis les données d'enregistrement et depuis une deuxième source indépendante, le calcul du pourcentage de complétude de l'enregistrement et du facteur de correction (son réciproque) à appliquer au nombre enregistré d'événements pour obtenir l'estimation du vrai nombre d'événements survenus.
48. Enfin, elle a souligné que l'efficacité d'un programme national de statistiques de l'état civil peut être évaluée selon trois critères : 1) la qualité de ces statistiques en termes d'exactitude du contenu et de couverture, 2) le détail des tableaux qui doivent permettre d'établir des relations importantes, 3) la fréquence régulière d'apparition de ces tableaux qui doivent être accompagnés par un texte sur les limites des données. Elle a enfin recommandé: 1) l'utilisation des données d'enregistrement même si elles sont partielles car c'est de cette manière qu'on peut détecter les erreurs, créer le besoin pour ces données et ainsi inciter à améliorer l'enregistrement ; 2) l'utilisation de plusieurs sources pour les statistiques d'état civil pour évaluer leur qualité de données et compléter l'information ; 3) l'utilisation de formulaires de notification suffisamment informatifs qui doivent être transmis à l'institut de statistique.
49. Les discussions qui ont suivi ont fait ressortir que dans le contexte africain, la liste de caractéristiques à insérer dans les formulaires de notification pour l'obtention des taux de fécondité et mortalité reste un idéal. Certains pensent qu'il faut limiter ces variables à un strict minimum pour pouvoir assurer la qualité de l'information. De plus, la difficulté d'obtenir des informations fiables sur les décès est réelle, même dans les pays développés. On a aussi relevé que l'information sur le lieu de naissance n'est pas toujours fiable.
50. Des propositions ont été faites pour améliorer le contenu des bulletins d'état civil en y ajoutant quelques questions utiles pour l'estimation de la fécondité et de la mortalité. Il semble que certaines informations utiles se trouvent déjà dans les certificats d'accouchement établis dans les

maternités comme au Cameroun où le poids de l'enfant à la naissance et le lieu de résidence de la mère sont déjà disponibles dans ces certificats. A défaut d'un ajout supplémentaire l'on pourrait se référer à ces documents conservés dans les formations sanitaires. Il a été néanmoins convenu de retenir les variables suivantes comme contenu minimal à insérer dans les formulaires de notification de la région pour les naissances et décès:

Pour les naissances :

- Date et lieu de l'événement et de l'enregistrement,
- Sexe de l'enfant,
- Age de la mère,
- Lieu de résidence de la mère,
- Niveau d'instruction de la mère,
- Profession de la mère,
- Date de mariage de la mère,
- Nombre total d'enfants nés vivants.

Pour les décès :

- Date et lieu de l'événement et de l'enregistrement,
- Cause du décès,
- Date de naissance du décédé,
- Situation matrimoniale du défunt,
- Qualification du personnel de santé ayant établi le certificat du décès
- Lieu de résidence du défunt,
- Sexe du défunt,
- Si la naissance a été enregistrée.

- 51.** Pendant les discussions, la difficulté d'estimer le dénominateur au niveau des petites entités à partir des données de recensement a été soulignée ainsi que le manque, dans certains pays, des volets statistiques destinés à l'institut national de statistique.
- 52.** Les participants ont relevé les avantages liés à l'exploitation des données d'état civil sur les naissances qui permet de disposer de statistiques plus fiables que celles issues des opérations de collecte à cause des biais introduits par l'effet de mémoire.
- 53.** Il a été aussi mentionné que les données même partielle de l'état civil sont utilisables comme facteur de correction dans l'analyse des tendances et variations géographiques. Beaucoup de pays font des efforts pour publier les données issues de l'état civil, malgré l'imperfection des données, afin de les mettre à la portée des utilisateurs. La Mauritanie, la République de Maurice, Le Congo Brazzaville, l'Afrique du Sud, le Mali, la République Démocratique du Congo (RDC) et le Togo ont ainsi fait part de leurs expériences en la matière.
- 54.** L'Afrique du Sud publie des données de fécondité et de mortalité issues de l'enregistrement incomplet des faits d'état civil. Des données chronologiques sont généralement mises à la disposition du public et permettent d'avoir une idée de l'évolution de la mortalité par âge et de se faire une idée de l'impact actuel du SIDA sur certaines tranches d'âges de la population. Ceci,

en publiant l'information minimale sur le décès : l'âge, le sexe et le lieu du décès.

55. Les autres pays qui font l'effort de publier les données d'état civil même incomplètes sont confrontés à des difficultés de plusieurs ordres. Il arrive souvent que les fiches/bulletins ne soient pas transmises; c'est le cas par exemple de la Mauritanie où depuis environ trois ans les données ne sont plus centralisées pour permettre leur exploitation et leur publication. Certains pays ne publient que des données relatives au milieu urbain (cas du Congo Brazzaville) ou de la seule capitale (cas du Mali). Quant aux pays qui ont connu des périodes de trouble politique ou de guerre civile, la publication des données a été interrompue ou fortement limitée (cas de la RDC et du Togo). Dans tous les cas, les données sont publiées soit dans les annuaires statistiques, soit dans des bulletins statistiques. Elles ont souvent été utilisées comme base pour évaluer la qualité de certaines opérations de collecte (cas du Congo Brazzaville) ou encore comme données permettant aux étudiants de faire leurs mémoires de fin d'étude (cas de la RDC).

Expérience d'un institut régional de formation : l'IFORD de Yaoundé

56. Le Directeur de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques de Yaoundé a présenté les expériences africaines sur un plan général. Il a axé sa présentation sur trois points : les obstacles au bon fonctionnement du système d'état civil, les efforts entrepris pour améliorer le système et les stratégies adoptées et/ou mises en œuvre par certains pays pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil.
57. Les obstacles au bon fonctionnement des systèmes d'état civil se situent à quatre niveaux : législatif, administratif et politique, économique, et culturel. Au niveau législatif, le présentateur a indiqué que les lois sont non seulement méconnues de la majorité de la population mais elles sont aussi inadaptées aux réalités socio-économiques de la plupart des pays. Au niveau administratif, il se pose un problème de couverture des services sur l'ensemble du territoire national, les zones urbaines étant toujours mieux couvertes en services d'état civil que les zones rurales. Ces dernières sont parfois d'accès difficile. Dans certains pays, l'instabilité politique a été un facteur de baisse du taux de couverture de l'état civil. Il se pose également le problème de la fiabilité des actes d'état civil dû à l'absence de formation et de motivation du personnel.
58. Sur le plan économique, le fonctionnement de l'état civil ne bénéficie pas d'un soutien substantiel du budget de l'état. En plus, les indemnités versées au personnel travaillant dans le système sont dérisoires. Les obstacles sur le plan culturel sont liés aux pratiques et pesanteurs culturelles qui retardent la reconnaissance du nouveau-né comme un membre de la société. L'analphabétisme et la faiblesse du niveau d'éducation sont des facteurs limitatifs de la bonne couverture des déclarations des faits d'état civil.
59. S'agissant des efforts entrepris pour améliorer le fonctionnement des systèmes d'état civil, le présentateur a souligné que ceux-ci sont le fait des organisations internationales, comme la Division des Statistiques des Nations Unies qui a organisé plusieurs réunions/ateliers et qui a publié des manuels destinés à la formation du personnel d'état civil et à encourager l'utilisation

de cette source de données. Il a également rappelé les divers projets financés par le FNUAP, dans les années 1980 pour réhabiliter les systèmes d'état civil dans certains pays africains. Ces efforts au niveau international n'ont pas été suffisamment soutenus au niveau des pays si bien que l'on peut se demander s'il existe une réelle volonté politique d'améliorer les systèmes existants.

- 60.** En ce qui concerne les stratégies, le Directeur de l'IFORD les a classées en 3 grandes catégories : court, moyen et long terme. Les stratégies à court terme portent sur la sensibilisation de tous les acteurs intervenant dans le système d'état civil ainsi que sur l'évaluation des systèmes d'état civil. A moyen terme, il s'agit d'utiliser les sources alternatives de données et encourager la mise en place d'autres types d'enregistrements comme les centres secondaires, les centres itinérants d'état civil, les cahiers de villages, etc. Les stratégies qui s'inscrivent dans le long terme sont liées à la mise en place d'un système qui rend les différentes sources de données complémentaires, à l'intégration de l'amélioration de l'état civil dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.
- 61.** A la suite de cette présentation, les participants ont relevé que l'état civil est la meilleure source de données. Il est donc indispensable de résoudre les problématiques relevées par le présentateur. Des préoccupations ont été formulées quant à l'enregistrement des certaines catégories de la population (enfants nés hors mariage, nomades) ainsi qu'au renouvellement des ressources humaines dans l'administration publique. La mobilité des cadres formés et expérimentés dans les domaines de la gestion ou de l'exploitation de cette source ne favorise pas une certaine accumulation d'expérience au niveau des institutions. Des facteurs non moins importants comme la qualité de la coopération entre les services de statistiques et les administrations responsables de l'enregistrement des actes administratifs, le déficit de confiance entre l'administration locale et les populations sont de nature à empêcher le bon fonctionnement de l'état civil.
- 62.** Des recommandations formulées à l'issue des discussions concernent la coopération entre les producteurs et les utilisateurs de données ainsi que sur la sensibilisation des différents acteurs dans la gestion et l'exploitation des systèmes d'état civil. Malgré la couverture partielle des enregistrements des naissances et des décès, statisticiens et démographes sont encouragés à travailler sur ce qui est disponible, car ce n'est que de cette manière qu'on pourra déceler les imperfections et les corriger.

Présentation des expériences des pays

63. Les représentants des pays ont présenté et discuté la situation actuelle des sources et techniques pour l'obtention des statistiques de fécondité et de mortalité dans leurs pays en soulignant le rôle de l'état civil comme source de ces statistiques.

Afrique du Sud

64. Le représentant de l'Afrique du Sud a présenté l'état des statistiques de la fécondité et de la mortalité pendant et après l'ère de l'apartheid. La production des statistiques sur les naissances et les décès est confiée à l'agence nationale de statistique. Dans la situation particulière de l'Afrique du Sud, les enregistrements de ces événements pouvaient donner lieu à des contestations. Dans ce pays, trois forces agissent sur la qualité des données de fécondité et de mortalité :
- l'effet d'apartheid ; la race était pendant ce régime une variable d'intérêt mais pendant la période post apartheid la zone géographique est devenue la variable de référence ;
 - la couverture différentielle des recensements de population. Entre 1911 et 2001, 16 recensements de population ont été réalisés mais les populations concernées par ces opérations ont été différentes d'où la difficulté d'utiliser leurs résultats pour une analyse démographique. Seul le dernier recensement (de 2001) peut être considéré comme fiable ;
 - le lien entre le système d'état civil et l'enregistrement de la population, établi en 1950 avec pour objectif la distribution des cartes d'identité ;
65. Quelle que soit la période considérée, les statistiques concernant les trois classes (blancs, indiens/asiatiques et métis) sont les plus exhaustives. Les statistiques sur les noirs sont biaisées et disponibles pour quelques arrondissements judiciaires. On a également relevé que le système d'enregistrement des faits d'état civil n'était pas bien intégré pour une production des statistiques démographiques.
66. Des systèmes d'exploitation des systèmes d'état civil à des fins statistiques ont toujours existé. De nombreux chercheurs ont travaillé sur la « reconstruction » de la population sud africaine à partir des différentes sources de données et en appliquant différentes méthodes d'estimation de la population. On distingue ainsi différentes phases de l'histoire démographique : démographie par consensus (période avant les résultats du recensement de 1991), la phase d'apparition lente et d'acceptation des techniques démographiques indirectes (entre les recensement de 1991 et 1996) et la démographie litigieuse (après le recensement de 1996).
67. Le représentant a fait remarquer que, selon l'expérience de l'Afrique du Sud, lorsque tous les départements impliqués dans la gestion du système d'enregistrement des faits d'état civil donnent la priorité à l'amélioration des statistiques d'état civil, cela se traduit par d'importants changements et par l'amélioration de la couverture des statistiques des naissances et des décès. Il a également souligné l'importance des moyens à mettre à la disposition de l'agence chargée de la production des statistiques. Il a enfin relevé qu'il n'existe pas de dichotomie entre les estimations démographiques directes et indirectes, les séries d'indicateurs issues de ces

techniques peuvent être utilisées et analysées selon différents niveaux géographiques.

République de Maurice

68. Le représentant de la République de Maurice, après une présentation générale de son pays, a indiqué que les données sur la fécondité et la mortalité proviennent surtout de l'état civil même si certaines informations sont disponibles des recensements de population. La collecte des données d'état civil se fait à travers 49 bureaux d'état civil dont 47 à l'Ile Maurice et 2 à Rodrigues d'où un état civil de proximité : les services d'état civil se situent tous les 2 à 5 km. Les déclarations des événements sont faites par la personne habilitée auprès des officiers d'état civil.
69. Les bulletins statistiques des bureaux régionaux de l'Etat Civil sont acheminés mensuellement vers le bureau central de l'Etat Civil qui le transmet au Bureau Central des Statistiques où ils sont codés. Il y a ensuite la saisie des données, la validation et la tabulation qui se font au " Central Information Systems Division". Les statistiques sont compilées mensuellement.
70. L'évaluation de la couverture effectuée à partir du recensement de la population indique un taux de couverture de 100% pour la naissance et les décès. Les facteurs explicatifs de cette performance sont l'application effective de la législation par toute la population, l'utilisation des actes d'Etat Civil pour les besoins administratifs comme par exemple la nécessité d'avoir un acte de naissance pour les besoins de vaccination de l'enfant.
71. Sur 47 bureaux, 13 sont actuellement informatisés et les actes de naissances y sont directement imprimés. Les perspectives d'avenir concernent une informatisation complète de tous les bureaux et le cryptage des informations recueillies auprès des déclarants avant la transmission au Bureau Central des Statistiques vue la nature confidentielle des informations.
72. Le représentant a rappelé que les données de fécondité et de mortalité sont disséminées 2 fois par an à travers des bulletins statistiques (Economic and Social Indicators) : en septembre se basant sur les données des 6 premiers mois de l'année et en mars de l'année suivante se basant sur les données de l'année entière. Des tableaux plus détaillés sont disséminés en septembre (après l'année de référence) en forme d'un rapport plus volumineux. L'Institut National de Statistique tient à jour une liste d'utilisateurs. Ceux-ci connaissent le calendrier de publication des statistiques et peuvent accéder à des informations additionnelles à travers des requêtes via Internet ou par écrit.

Cameroun

73. Une représentante du Cameroun a présenté la genèse de l'état civil dans ce pays. Comme dans la plupart des pays africains, l'état civil a été introduit au Cameroun sur une base discriminatoire et ne couvrait que les zones urbaines. Progressivement l'enregistrement a été étendu à toute la population. La gestion de l'état civil est actuellement confiée à 5 Ministères : Administration Territoriale, Santé, Relations Extérieures, Justice, et Affaires Economiques. Deux types de centres d'état civil existent : les centres principaux et les centres spéciaux.

74. Le Cameroun a entrepris des actions en vue d'améliorer son système d'état civil. La présentatrice a cité le projet pilote développé en 1991 avec pour objectif l'évaluation de la situation du système d'état civil, et des propositions pour le traitement des données, l'analyse et la publication des statistiques d'état civil. Les insuffisances relevées sont entre autres : le manque de coordination entre les différents intervenants, les mauvaises conditions de travail et la non qualification des agents d'état civil, les mauvaises conditions d'archivage des registres, la mauvaise qualité des données exploitées dans les registres existants.
75. L'amélioration de la situation passe par : un renforcement des capacités du personnel chargé d'enregistrer les faits d'état civil, une amélioration des locaux et du cadre de travail des agents ainsi qu'une modification de la procédure de transmission des données d'état civil au niveau central.
76. Le taux de couverture de l'enregistrement des naissances estimé à partir de l'enquête à indicateurs multiples MICS est de 78,6%. En conclusion la représentante du Cameroun a indiqué que le système existe, certes avec des insuffisances, mais son principal défaut est l'absence d'exploitation.

Congo

77. Le représentant du Congo a indiqué que le cadre juridique pour l'enregistrement des faits d'état civil est le code de la famille où sont décrites les procédures. Des textes administratifs (décrets) sont régulièrement mis à jour pour définir les attributions des principaux intervenants dans la gestion du système de l'état civil qui actuellement sont : la Direction Nationale de l'Etat Civil, les Centres principaux, les Centres Secondaires et le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques. Le Congo compte 103 centres d'état civil principaux et 571 centres d'état civil secondaires : rares sont les localités situées à plus de 5 km d'un centre d'état civil.
78. L'amélioration de la couverture de l'enregistrement des faits d'état civil s'accompagne d'une informatisation de son système. Les centres principaux de Brazzaville ont été dotés en micro-ordinateurs par l'Association des Maires Francophones. Depuis 1985, le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE) procède au traitement informatique des volets d'actes des naissances et des décès. La base des données constituée sur ordinateur HP3000 a été détruite pendant la guerre civile de 1997. Actuellement la saisie des volets se poursuit sur micro-ordinateurs et les premières statistiques seront publiées dans l'annuaire statistique 1997-2001.
79. Les principales difficultés relevées par le représentant du Congo sont le sous-équipement des centres d'état civil, la mauvaise tenue des registres, le faible taux de déclaration des décès ainsi que les mauvaises déclarations de leurs causes, la transmission tardive des volets statistiques au CNSEE.
80. Le représentant a rappelé aussi que les données actuellement disponibles proviennent du recensement de la population de 1984 qui a fourni des données de fécondité assez fiables pour l'ensemble du pays et pour chaque entité administrative. Par contre, les données sur la mortalité se sont avérées défectueuses et donc quasiment inutilisables. Les données proviennent aussi de

l'état civil qui fournit des statistiques fragmentaires et pas très fiables, surtout pour les décès. Ces données ont quand même été utilisées pour évaluer et redresser les données du recensement de 1984.

Burundi

- 81.** Le représentant du Burundi a indiqué que le découpage actuel du pays et son étendue favorisent les déclarations des faits d'Etat civil par les populations. En effet l'unité administrative la plus petite ne comporte que 10 ménages et les centres d'Etat civil se situent à une distance moyenne de moins de 5 km. L'état civil est une institution légale dont la gestion relève du ministère de l'intérieur et la déclaration des naissances et décès est obligatoire. La simplification du contenu des actes est aussi un facteur de la bonne tenue des registres.
- 82.** Les difficultés de gestion du système sont apparues avec la crise politique. On observe depuis, une mauvaise tenue des registres et une irrégularité des enregistrements. En outre, les ressources humaines sont de plus en plus insuffisantes.
- 83.** La Direction de la Population est chargée de la collecte et du traitement des volets d'état civil, mais elle est sous équipée en équipement matériel et en ressources humaines.

~

- 84.** A la suite des présentations des expériences nationales, les participants ont exprimé des préoccupations sur l'archivage des documents. Les instituts nationaux de statistique ne disposent pas souvent d'espace suffisant pour leurs travaux habituels. Même pour les documents de recensements de la population ils sont obligés de recourir à des solutions palliatives de court terme. Certaines expériences de copies de base de données ont enrichi les débats sur ce sujet. Les projets de création de sites INTERNET pour les instituts nationaux de statistique dans les zones UEMOA et CEMAC, doivent permettre également de résoudre, en partie, le problème d'archivage des données dans ces pays.
- 85.** L'attention des participants a été attirée sur l'évaluation des taux de couverture utilisant les enquêtes EDS et MICS. Les erreurs de sondage ou les erreurs dues à une mauvaise collecte de l'information au cours des enquêtes peuvent se refléter sur une telle évaluation. Il a donc été recommandé la prudence dans l'utilisation de telles données pour l'estimation des indicateurs de fécondité et de mortalité.

Conclusions et recommandations des travaux de groupes pour la session II : Le système d'enregistrement des actes d'état civil : son importance, fonctionnement et utilisation pour l'établissement des statistiques de l'état civil

86. Bilan de la situation sur les utilisations à des fins statistiques des enregistrements à l'état civil des naissances et des décès.

- a) Plusieurs obstacles d'ordre institutionnel, administratif, financier et culturel empêchent le développement et le bon fonctionnement de l'état civil dans la région.
- b) Les systèmes d'état civil des pays représentés à la réunion se caractérisent par: 1) la présence d'un cadre législatif régissant le fonctionnement du système d'état civil dans chaque pays; 2) un cadre législatif ancien ou inadapté aux réalités socioculturelles et économiques de la région ; 3) une lourdeur des procédures d'enregistrement (par exemple présence de deux témoins lors de l'enregistrement des faits à l'état civil) ; 4) le manque de perception de l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil par les autorités politiques (qui ne donnent pas le budget nécessaire aux structures chargées des faits d'état civil), la population et les agents de l'état civil, ces derniers souvent n'étant pas formés et non motivés ou corrompus; 5) l'insuffisance de synergie entre les différentes structures chargées de l'état civil ; 6) un renouvellement des ressources humaines (départ prématuré de certains cadre des projets pilotes d'état civil) ; 7) le manque de stabilité politique ; 8) l'absence de recensements administratifs ; 9) une absence de culture statistique traduite entre autre par : le manque de volets statistiques et d'un cadre législatif réglant le transfert des données d'enregistrement de l'état civil à l'institut de statistique.
- c) On constate une évolution des besoins : au départ l'état civil avait été mis en place purement pour sa fonction juridique mais avec le temps, les utilisations de l'information produite par ce système se sont multipliées. Ce qui manque dans la région est de faire reconnaître aux autorités politiques les autres utilisations (fins administratifs et statistiques) des ces données.
- d) Il y a une prise de conscience sur le fait que les données de l'état civil ne sont pas exploitées suffisamment. En effet, même en présence d'un taux de couverture faible, comme c'est le cas dans la région, les données issues de l'enregistrement des naissances et des décès peuvent être utiles comme par exemple dans l'analyse des tendances.
- e) De plus, il ressort un manque d'information d'ordre statistique dans les formulaires d'enregistrement des pays représentés. Il est recommandé de procéder à l'introduction de nouvelles variables en tenant compte du contexte socioculturel et économique de chaque pays.
- f) On a pu relever aussi que les pays représentés à la réunion ne sont pas tous au même niveau de développement et utilisation des enregistrements des faits d'état civil : la République de Maurice, a été considérée très en avance par rapport aux pays de la région, au niveau de la complétude, la coordination et le fonctionnement de son système d'enregistrement et du

point de vue de l'utilisation de l'état civil à des fins statistiques. Un découpage administratif très fin comme celui du Burundi est un facteur qui permet un enregistrement plus important des événements d'état civil.

87. Stratégies pour une meilleure utilisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil à des fins statistiques

- a) Mener des actions de sensibilisation en direction des populations, du gouvernement et des officiers de l'état civil ;
- b) Renforcer les capacités techniques (personnel et/ou équipement) ;
- c) Réviser le contenu des formulaires pour intégrer l'information statistique ;
- d) Créer ou réhabiliter les Conseils Nationaux de statistique ;
- e) Mettre en place un cadre législatif adéquat et fonctionnel qui tient compte aussi de l'exploitation statistique des données de l'état civil;
- f) Eliminer les frais d'enregistrement des naissances et décès afin de permettre à la couche de la population la plus pauvre d'enregistrer les faits d'état civil;
- g) Multiplier les centres d'état civil pour augmenter l'enregistrement et rapprocher les centres des populations. A cette fin, il a été recommandé de créer des centres d'état civil dans les formations sanitaires et responsabiliser les chefs de quartier ou de village pour l'enregistrement des faits d'état civil ;
- h) Améliorer la conservation et l'utilisation des données déjà disponibles pour en faire des statistiques même imparfaites. Les instituts de la statistique doivent créer des sites INTERNET et y archiver les données ;
- i) Utiliser les données obtenues de l'état civil même si elles sont incomplètes pour les analyses des tendances ou comme base pour évaluer la qualité de certaines opérations de collecte ;
- j) Inclure dans le questionnaire du recensement une question sur l'enregistrement à l'état civil des naissances des personnes interrogées afin de déterminer le taux de couverture des naissances à l'état civil et sensibiliser les gens sur l'importance de cette institution.

TROISIEME SESSION PLENIERE : Techniques d'estimation des statistiques de fécondité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage

- 88.** Un représentant de l'Institut de Formation et Recherche Démographique (IFORD) a introduit le sujet. L'exposant a souligné que les techniques d'estimation des indicateurs de la fécondité se trouvent au cœur de la problématique de l'analyse de la fécondité dans les pays africains. Il ressort de son exposé qu'il y a plusieurs étapes à suivre entre la collecte des données et l'analyse proprement dite de ces données. La collecte apparaît comme l'étape la plus importante car de sa qualité dépend la qualité des autres étapes en aval. Après la collecte des données, il convient de procéder nécessairement à une évaluation de la qualité des données avant d'aborder l'analyse. L'étape de l'évaluation de la qualité permet de faire un choix objectif entre l'estimation directe des indicateurs, l'estimation par ajustement et l'estimation indirecte. Dans la plupart des cas rencontrés dans la région, les données collectées sont de mauvaise qualité, ce qui amène à procéder à une estimation par ajustement (correction manuelle ou lissage à l'aide d'un modèle mathématique).
- 89.** L'exposant a rappelé qu'il n'est pas conseillé de procéder à une estimation indirecte sans avoir au préalable déterminé le degré d'exactitude des données. Il est indispensable de déterminer l'impact des erreurs sur la qualité des données et décider de leur utilisation ou non. Dans le cas extrême des données de mauvaise qualité, il peut être possible de prendre ailleurs des données complémentaires fiables.
- 90.** Pour l'estimation de la fécondité, l'exposant a fourni la liste des variables à collecter avant de présenter les différentes techniques d'estimation généralement utilisées. Il a évoqué par exemple la méthode de la rétro-projection, celle des enfants nés vivants et celle des enfants propres.
- 91.** En résumé on retiendra ce qui suit pour obtenir des indicateurs de fécondité de bonne qualité :
- bien préparer l'opération de collecte ;
 - suivre scrupuleusement les différentes étapes suivantes : collecte, évaluation, estimation et analyse ;
 - formuler une bonne problématique de recherche avant de descendre sur le terrain.
- 92.** En réponse aux plusieurs questions posées après son exposé, le présentateur a souligné que les différences souvent constatées dans les publications entre les indicateurs d'un même phénomène mesuré au cours d'une même période, peuvent être imputées à la différence des techniques utilisées mais aussi à des utilisations inappropriées de certaines sources. Le cas des enquêtes EDS et MICS est éloquent. Il peut arriver aussi que les techniciens et les décideurs ne s'accordent pas sur l'opportunité de publier certains résultats, surtout si ces résultats ne vont pas dans le sens attendu par le décideur.
- 93.** En conclusion, le présentateur a recommandé d'éviter le plus possible les estimations indirectes et procéder plutôt à des calculs directs des indicateurs sur la base des données collectées même si cela nécessite des légères corrections.

Présentation des expériences des pays

94. Les représentants des pays ont présenté et discuté des sources et techniques pour l'obtention des statistiques de fécondité et de mortalité dans leurs pays et en particulier sur le rôle des recensements et des enquêtes par sondage dans l'obtention des statistiques de fécondité.

Niger

95. Le représentant du Niger a rappelé que les statistiques de fécondité au Niger proviennent des enquêtes démographiques des années 1959-60, des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) de 1991 et 1998, des Enquêtes à Indicateurs Multiples (MICS) de 1996 et 2000 et du Recensement Général de la Population et Habitat (RGPH) de 1988. Le RGPH de 1977 n'a pas saisi les variables sur la fécondité. Par ailleurs, les données d'état civil ne sont pas utilisées à des fins statistiques à cause de la faible couverture géographique.
96. Les indicateurs de fécondité sont purement indicatifs car, hormis les enquêtes démographiques et de santé et le deuxième recensement (1988), toutes les autres sources présentent des insuffisances considérables en matière de couverture géographique. Le représentant a aussi rappelé que le recensement général de la population réalisé en 2001 a intégré des questions plus détaillées sur la fécondité, mais l'exploitation des données n'est pas encore terminée.
97. Le représentant a enfin passé en revue les principaux problèmes rencontrés dans la collecte et calcul des statistiques de fécondité. Ceux-ci peuvent être regroupés comme suit : a) la multiplicité des sources de données ; b) la multiplicité des méthodes utilisées ; c) le non accès au fichier de base dans le cas des enquêtes exécutées par des institutions nationales autres que l'Institut National de la Statistique (INS), et financées de l'extérieur. Cette situation ne permet pas à l'INS d'évaluer la qualité des données; d) l'absence de coordination du système de statistique nationale ; e) l'inadéquation entre les objectifs et les méthodes utilisés.

Bénin

98. Les statistiques de fécondité et de mortalité au Bénin ont connu un essor avec l'indépendance. Le représentant a rappelé qu'au Bénin les données sur la fécondité et la mortalité proviennent de plusieurs enquêtes et recensements dont les plus récents sont : l'enquête mondiale sur la fécondité de 1982; l'enquête nationale démographique de 1986 ; le deuxième recensement général de la population et de l'habitat de 1992; les enquêtes démographiques et de santé de 1996 et de 2001 et le troisième recensement général de la population et de l'habitat de 2002. L'état civil au Bénin n'est pas utilisé à des fins statistiques principalement à cause du fait que la loi ne prévoit pas un volet statistique et le transfert de données entre la structure en charge de la collecte (état civil) et la structure en charge du traitement de ces données. De plus, la pratique des enregistrements fictifs surtout au moment de rentrer à l'école est très répandue et peut arriver jusqu'à 80% des enregistrements dans certaines zones.
99. Le représentant a aussi mentionné que diverses méthodes de calcul des indicateurs de fécondité et de mortalité ont été utilisées. Il s'agit des méthodes directes d'estimation quand la qualité des données le permet (principalement dans l'EDS avec la méthode de l'historique des naissances) et

des méthodes indirectes de calcul quand les données collectées présentent des faiblesses (comme dans le cas des recensements basés sur la méthode des enfants nés vivants et d'enfants survivants, des naissances et des décès récents).

- 100.** Concernant les niveaux et tendances de la fécondité et de la mortalité au Bénin, le représentant a indiqué que l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est de 5,6 enfants par femme selon la dernière enquête EDS de 2001 et l'espérance de vie à la naissance est de 54,2 ans selon le recensement de 1992. Il a conclu en soulignant que les tendances observées pour la fécondité et la mortalité sont à la baisse avec une vitesse plus rapide pour la mortalité.
- 101.** En réponse à des questions posées après la présentation, le représentant du Bénin a spécifié que dans son pays, la mortalité maternelle a été estimée par deux sources à savoir : le recensement général de la population et de l'habitat de 1992 où son niveau est estimé à 473,4 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes et l'enquête démographique et de santé au Bénin de 1996 à partir de la méthode des sœurs où le niveau estimé est de 498 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes. De plus, le troisième recensement général de la population et de l'habitat s'est penché également sur la détermination du niveau de la mortalité maternelle. Il a été également précisé que le niveau de prévalence du VIH/Sida est 4,7%, estimé à partir des enquêtes sur les populations à risques (prostituées, les transporteurs routiers, etc.) et sur le système de sentinelle.

Côte d'Ivoire

- 102.** Le représentant de la Côte d'Ivoire a rappelé que le pays connaît un taux d'accroissement moyen annuel de 3,3%, soit un taux d'accroissement naturel de 2,7% et un taux de migration de 0,6%. La proportion de la population étrangère représente 26% de la population totale.
- 103.** Pour ce qui concerne les statistiques de fécondité, en Côte d'Ivoire celles-ci proviennent des enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 1994 et 1998-99 basées sur la méthode de l'historique des naissances et des deux recensements généraux de 1988 et 1998 basés sur le nombre d'enfants nés vivants et les naissances des 12 derniers mois par sexe. A partir d'un décret du 1986, les recensements de la population sont exécutés en Côte d'Ivoire tous les 10 ans.
- 104.** Les techniques utilisées pour obtenir les statistiques à partir des recensements sont des techniques dites directes et il n'y a pas eu d'ajustement car les données, après évaluation, ont été jugées de bonne qualité. Le représentant a enfin noté que les statistiques de fécondité ont été publiées jusqu'au niveau départemental et qu'elles sont beaucoup utilisées dans le cadre de la politique de décentralisation. Il a aussi souligné que plusieurs opérations ont été réalisées pour améliorer la connaissance sur la fécondité mais pas sur la mortalité.
- 105.** A la suite de cette présentation, des préoccupations ont été exprimées sur la fiabilité des indicateurs calculés au niveau des départements en Côte d'Ivoire et sur les estimations directes effectuées au niveau national. Le représentant de la Côte d'Ivoire a alors indiqué que le calcul des indicateurs au niveau des départements se justifie par la taille démographique de ces derniers : dans ce pays, il n'y a pas de département de moins de 100 000 habitants.

Gabon

- 106.** Le représentant du Gabon a commencé son exposé en rappelant qu'avant 1990 le Gabon était considéré comme un désert démographique : il n'y avait pas de données de fécondité et de mortalité principalement à cause du manque de cadres pour effectuer les opérations de collecte et aussi parce qu'il y avait un manque d'intérêt politique pour la connaissance des phénomènes démographiques. A partir de 1990, le Gabon a assisté au développement du système statistique national. La volonté politique manifeste qui a suivi, s'est traduite par l'inscription du recensement démographique dans la constitution qui spécifie que celui-ci doit être réalisé tous les 10 ans. L'organisation des enquêtes fait aussi partie d'un programme défini et dont la périodicité est de 5 ans pour les enquêtes démographiques et de santé (EDS).
- 107.** En terme de sources de données, le pays a réalisé un recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) en 1993 et une EDS en 2000. Les données sur la mortalité n'ont pas été collectées au RGPH de 1993 mais elles sont disponibles grâce à l'EDS de 2000.
- 108.** Par ailleurs, le Gabon est le seul pays africain à avoir réalisé une EDS sur financement du budget public. De par sa classification (catégorie de pays non prioritaire), le Gabon ne bénéficie pas de l'appui financier en matière de coopération internationale alors que la situation économique s'est dégradée ces derniers temps.

Mauritanie

- 109.** Le représentant de la Mauritanie a commencé son exposé en faisant l'inventaire des différentes sources des données de fécondité en Mauritanie : les recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) de 1977, de 1988 et de 2000 et les enquêtes par sondage dont les plus récentes sont l'enquête à indicateurs multiples (MICS) en 1994 et l'enquête démographique et de santé (EDS) de 2000.
- 110.** Il a fait remarquer que les Indicateurs Synthétiques de Fécondité (ISF) issus des RGPH sont identiques mais présentent des différences par rapport à ceux issus des enquêtes en raison des différences de méthodes de collecte et de calcul. Les méthodes indirectes de type Brass utilisées dans les RGPH ont surestimé les niveaux de fécondité. Les indicateurs calculés à partir des enquêtes (calcul direct) ont mieux estimé les niveaux de fécondité avec un ISF égal à 4.7 en 2000. Une telle incohérence entre résultats a été attribuée au fait que le facteur de correction utilisé sur les données des RGPH n'était pas approprié. Le représentant a aussi fait remarquer que le niveau de prévalence contraceptive est faible dans le pays (8 %), l'âge moyen au premier mariage n'a pas augmenté et la durée de l'allaitement maternel n'a pas considérablement changé. Tous ces éléments suggèrent que l'ISF ne descendra pas dans l'immédiat.
- 111.** En conclusion, le représentant a souligné la bonne qualité de données obtenibles avec les enquêtes (méthodologies, méthodes de collecte) qui permettent un calcul direct des indicateurs

de fécondité. En guise de recommandations, il a rappelé la nécessité : a) d'une meilleure évaluation des RGPH à travers les Enquêtes Post Censitaires à réaliser, exploiter et analyser ; b) d'un suivi minutieux, au jour le jour, du déroulement des enquêtes à travers les techniques informatiques (sorties des tableaux de qualité) ; c) la construction des échantillons-maître régulièrement mis à jour (tous les trois ans) ; d) la réduction des délais entre la fin des travaux cartographiques, la collecte ou l'enquête proprement dite et l'analyse.

Togo

- 112.** Le représentant du Togo a commencé son exposé en présentant la situation géographique de son pays. La population du Togo est estimée à 5 millions avec un taux d'accroissement de 2.4%, un Indicateur Synthétique de Fécondité de 5,4 en 1998 et une espérance de vie à la naissance de 56,5 ans pour les hommes et de 58,5 ans pour les femmes.
- 113.** En matière d'état civil, le découpage administratif du pays (régions, préfectures, cantons et villages) se prête à un meilleur enregistrement des faits d'état civil. Les bulletins d'état civil, qui comportent de nombreuses variables, sont produits en 4 exemplaires et concernent les événements suivants : les naissances, les décès et les mariages. Le volet n°3 est expédié au service de la statistique tous les quatre mois. Le taux de couverture est élevé (dans la capitale : 85 % pour les naissances contre 35 % pour les décès, et pour l'ensemble du pays : 80 % pour les naissances contre 15 % pour les décès en 1990) mais la situation s'est considérablement dégradée en raison des difficultés économiques. En milieu rural, ce taux est inférieur à 15 %. Le système d'état civil souffre également d'une insuffisance de centres, d'agents qualifiés et d'une pénurie de bulletins. Aujourd'hui, le système d'enregistrement des faits d'état civil n'est plus utilisé comme source des statistiques de fécondité et de mortalité. Jusqu'en 1992, les données brutes d'enregistrement étaient régulièrement publiées dans les bulletins mensuels et les annuaires statistiques.
- 114.** Les deux premiers recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) de 1960 et 1970 n'ont pas collecté l'information sur la fécondité et la mortalité. Par contre, le RGPH de 1980 a saisi ces variables avec, comme résultat, des indicateurs acceptables de fécondité mais pas de mortalité, ces derniers ayant été sous-estimés. Le 4^{ème} RGPH qui devait être réalisé en 1990 n'a pas pu se faire jusqu'à ce jour à cause de l'embargo qui frappe le pays. De plus, le pays souffre aujourd'hui d'une insuffisance de cadres (statisticiens et démographes) due à l'exode des cerveaux. Le représentant a rappelé que le Togo a organisé aussi plusieurs enquêtes par sondage d'envergure nationale comme les enquêtes démographiques et de santé de 1988, 1998 et les enquêtes à indicateurs multiples de 1996 et de 2000.

~

- 115.** A la suite de ces présentations sur les expériences des pays, les participants ont exprimé des préoccupations sur l'absence dans la région d'indicateurs issus des données sur l'état civil et sur la problématique de la comparaison des coûts de l'état civil et de ceux des recensements de la population.

116. Les points suivants sont à retenir des discussions qui ont suivi: a) les problèmes de collecte sont en partie résolus à travers les enquêtes/recensements-pilote pour déceler les erreurs méthodologiques, (formulation et contenu des questions, exploitation et analyse des résultats des enquêtes pilotes); b) la nécessité de faire confiance aux données collectées ; c) le recours aux méthodes d'évaluation de qualité des données au moyen de diverses techniques (comparaison des courbes, calcul des indices de concentration, la double saisie des questionnaires, etc.) ; d) la nécessité d'une formulation adéquate des questions à collecter notamment sur les naissances et les décès.
117. Les participants ont reconnu que sur le plan de l'état civil, le Togo, à cause de l'étendue de son territoire, est mieux placé que d'autres pays présents à la réunion, pour améliorer son système d'enregistrement des faits d'état civil à condition de mettre en place les ressources humaines, matérielles et financières.

Conclusions et recommandations des travaux de groupes pour la session III : Techniques d'estimation des statistiques de fécondité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage

118. Bilan de la situation dans la région :
- a. D'une manière générale, les indicateurs de fécondité sont soit obtenus directement des données collectées sur le terrain, soit ajustés ou estimés avec les techniques indirectes. Les méthodes et techniques exposées précédemment en séance plénière sont applicables à tous les pays sans distinction, la contrainte à leur application est l'indisponibilité des données requises. Les enquêtes par sondage semblent fournir les meilleures estimations des indicateurs de fécondité par application des méthodes d'estimation dites directes, en particulier la méthode de l'historique des naissances. Mais ces estimations ne sont fiables qu'au niveau national. Par contre, on applique généralement aux données de recensement, les méthodes indirectes car les données obtenues à partir des questions sur le nombre d'enfants nés vivants et sur la fécondité récente, sont souvent de mauvaise qualité. Si les données obtenues étaient de bonne qualité, le couplage des questions pouvait permettre de calculer les indicateurs de fécondité de façon directe. Les groupes de travail ont relevé que les techniques les plus utilisées sont celles indirectes dites de type Brass.
 - b. Les groupes ont également relevé que les données sur la fécondité sont particulièrement sensibles à la mauvaise déclaration des âges, la mauvaise appréciation de la période qui précède l'enquête ou le recensement et au changement dans le découpage administratif. C'est pourquoi ils ont recommandé que la recherche de l'amélioration de la qualité des données soit une préoccupation permanente des instituts nationaux de statistique. L'évaluation des données doit également être une activité permanente.
119. Stratégies pour améliorer les statistiques de fécondité obtenues des recensements et des

enquêtes :

- a. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines et mieux les utiliser ;
- b. Elaborer et actualiser un échantillon maître ;
- c. Collecter, exploiter, analyser et comparer les données issues des différentes sources ;
- d. Suivre au quotidien les différentes activités des opérations de collecte de données ;
- e. Mieux programmer les opérations de collecte en vue de la production de données de qualité ;
- f. Assurer la régularité des recensements de population;
- g. Mener des réflexions pour améliorer les techniques de collecte des données sur certaines variables comme l'âge et le nombre d'enfants ;
- h. Publier/disséminer les résultats des opérations de collecte.

QUATRIEME SESSION PLENIERE : Techniques d'estimation des statistiques de mortalité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage

120. Un représentant de l'IFORD a présenté le sujet en décrivant les différentes méthodes utilisées pour l'estimation de la mortalité. Il a fait remarquer que dans le cas de la mortalité, les données utilisées doivent être manipulées avec prudence du fait de la faiblesse des effectifs, les décès étant des événements rares. Il a fait la distinction entre deux types de méthodes d'estimation de mortalité : les méthodes directes et les méthodes indirectes.
121. Les méthodes directes utilisent soit les données sur l'histoire génésique des femmes soit les données sur les décès récents. Les méthodes indirectes, quant à elles, utilisent la survie des personnes proches de l'enfant (enfants eux-mêmes « survie des enfants », mères « survie des parents », « survie des frères ou sœurs », etc.) pour mesurer la mortalité. L'un des avantages des méthodes directes est qu'elles permettent de mesurer le niveau de la mortalité et de ressortir le schéma de la mortalité par âge (calendrier des décès), ce qui n'est pas le cas pour les méthodes indirectes. Chaque méthode a été reprise en détail pour présenter les données requises, les problèmes rencontrés et les limites. Il a été noté que pour utiliser les données sur les décès récents (méthode directe), il faut essayer d'affiner les données collectées (bien circonscrire la période de référence des douze dernier mois) pour obtenir des données fiables et il faut utiliser une méthode qui permet de réduire les biais.
122. La méthode (indirecte) développée par Brass, qui consiste à appliquer des facteurs de corrections, permet d'avoir des indicateurs non biaisés de mortalité. Le représentant a expliqué que chaque méthode a ses avantages et aussi ses inconvénients, le plus important est de l'utiliser à bon escient (savoir quand est-ce qu'il faut l'utiliser, comment l'utiliser et quelles sont ses limites). Il a aussi fait remarquer que ces méthodes sont, dans la plupart des cas, basées sur l'hypothèse de stabilité (la mortalité n'a pas changé d'une génération à une autre, on observe la même expérience de mortalité pour les enfants nés d'une mère survivante et pour ceux dont la mère est décédée ou a migré, etc.). La méthode d'estimation de mortalité de Brass suppose que la probabilité de survie dépend seulement de l'âge de l'enfant et ne dépend pas des autres facteurs comme l'âge de la mère et le rang de naissance.

123. Le représentant a aussi rappelé que la méthode de la survie des parents (orphelins) peut poser des problèmes en cas d'adoption d'enfants orphelins et particulièrement en Afrique où la pratique de confier les enfants à des amis ou d'autres membres de la famille est assez répandue. Pour cela, lors de la collecte des données, il faudra faire attention à la manière de poser les questions et essayer de bien expliquer aux enquêtés ce qu'on recherche exactement (la mère biologique de l'enfant) pour éviter de biaiser les résultats. Le représentant a ensuite expliqué que le biais lié au problème de couverture d'enregistrement des décès, souvent rencontré en Afrique, peut être corrigé à partir des méthodes développées par des chercheurs tels que Brass et Trussell. Ces méthodes sont détaillées dans le manuel de Yaoundé².
124. Enfin, il a également fait remarquer qu'il y a une possibilité de combiner les différentes méthodes. C'est d'ailleurs cette combinaison de méthodes qui est la plus recommandée pour faire ressortir le schéma de mortalité. A partir d'un indicateur de mortalité des jeunes (des enfants) et d'un indicateur de mortalité adulte, on utilise les tables types à double entrées ou la méthode de logit pour faire ressortir le schéma de mortalité.
125. Dans les discussions qui ont suivi, certains participants ont relevé que selon leurs expériences, les données de l'état civil peuvent être utilisées pour dériver des mesures de mortalité (à Abidjan et à Madagascar) même si ces données sont incomplètes. Par exemple pour la mortalité maternelle (taux de mortalité maternelle = décès maternelles/naissances vivantes*100 000), il suffit d'avoir les données sur les décès maternels à partir de l'état civil et le taux général de fécondité.
126. Enfin, la réunion a reconnu que l'utilisation des méthodes indirectes introduit certainement des erreurs et celles-ci sont en outre difficiles à mesurer. Si les données de l'état civil étaient complètes, la comparaison des résultats issus des méthodes indirectes et ceux issus des méthodes directes appliquées sur les données de l'état civil permet d'avoir une idée de la marge d'erreur commise sur l'utilisation des méthodes indirectes.

Présentation des expériences des pays

127. Les représentants des pays ont présenté et discuté des sources et techniques pour l'obtention des statistiques de fécondité et de mortalité dans leurs pays et en particulier sur le rôle des recensements et des enquêtes par sondage dans l'obtention des statistiques de mortalité.

² Manuel de Yaoundé : Estimations indirectes en démographie africaine, Gendreau et autres.

République Démocratique du Congo (RDC)

- 128.** Le représentant a tout d'abord présenté son pays qui est essentiellement rural (72% de la population vit en milieu rural contre 28 % en milieu urbain) et avec une population de 30.731.000 habitants en 1984 et 52.099.000 selon la projection de 2000. La structure administrative est la suivante: 11 provinces, 30 districts, 73 communes urbaines, 143 territoires et 750 collectivités/secteurs. Les bureaux d'enregistrement de l'état civil se situent au niveau de ces collectivités et secteurs ainsi que dans des communes urbaines. La République Démocratique du Congo compte plus de 350 tribus.
- 129.** Le représentant a souligné les différences en termes de données disponibles entre la période coloniale avec des bonnes statistiques dues à la bonne administration et la période d'après l'indépendance. Après 1990, la RDC n'a plus organisé les recensements mais seulement quelques enquêtes dont les enquêtes à indicateurs multiples MICS1 (en 1995) et MICS2 (en 2001) qui ont donné quelques indications sur la fécondité et la mortalité, alors que leur objectif principal n'était pas démographique.
- 130.** Les trois principales sources des données utilisées pour l'analyse de la fécondité et de la mortalité sont les données des recensements et des enquêtes : les enquêtes socio-démographiques de 1967-74 seulement pour les villes, les enquêtes budgets ménagers de 1983-85 pour les villes aussi et le recensement de 1984. Les données des enquêtes ont permis de déterminer l'espérance de vie à la naissance, la mortalité infantile et la mortalité infanto-juvénile, ainsi que la mortalité maternelle pour ne citer que les statistiques de mortalité. Compte tenu de la nature et de la qualité des données obtenues durant ces enquêtes et recensement, les méthodes les plus utilisées pour l'estimation de la mortalité sont les méthodes indirectes, notamment la méthode de Brass.
- 131.** Le représentant a conclu en soulignant le manque de données et l'urgence d'un recensement général même léger qui fournirait la base des enquêtes. Il a ajouté qu'en vue des prochaines élections, on observe une certaine spéculation sur les projections de population. Il a enfin souligné l'utilité de cette réunion qui devrait contribuer à relever le défi de la production des statistiques fiables sur la fécondité et la mortalité dans la région.

Comores

- 132.** Le représentant des Comores a tout d'abord présenté son pays. L'Union des Comores est constituée de 3 îles et sa population est estimée à 583 000 habitants en 2003. Concernant les indicateurs démographiques, le représentant a indiqué que le taux d'accroissement intercensitaire (1980-1991) est de 2,7 %, l'indicateur synthétique de fécondité (ISF) est de 5,1 (enquête démographique et de santé de 1996), et que l'espérance de vie à la naissance est de 56,5 ans (2 sexes) selon le recensement de 1991.
- 133.** Le représentant a également indiqué que l'on peut distinguer deux périodes de collecte et d'utilisation effective des statistiques de fécondité et de mortalité aux Comores : avant et après l'indépendance du pays. Pendant la période coloniale, c'est-à-dire avant 1975, il y avait un

manque d'intérêt pour les statistiques de fécondité et mortalité. Par exemple il n'y a aucune trace du recensement de 1966 et il n'y avait aucune exploitation des statistiques de l'Etat Civil. Après 1975, l'intérêt pour la collecte et l'utilisation des statistiques de fécondité et mortalité a été manifeste, avec l'inclusion de variables qui permettent de les mesurer, dans les questionnaires de recensements (de 1980, 1991 et celui actuel de 2003) et des enquêtes EDS de 1996 et MICS de 2000.

134. Les sources de données utilisées pour l'analyse de la fécondité et de la mortalité sont les recensements et les enquêtes. L'état civil a malheureusement une faible couverture et, de ce fait, n'est pas utilisé. De plus, l'état civil n'enregistre pas les décès.
135. Du point de vue des données collectées, le recensement permet d'avoir les informations suivantes: décès des 12 derniers mois, nombre d'enfants survivants, survie des parents et survie des sœurs, décès survenus à la suite d'accouchements ou de fausses couches qui permettent d'estimer la mortalité maternelle de façon directe.
136. Pour ce qui concerne les techniques d'estimation utilisées, celles qui sont le plus utilisées pour l'estimation du niveau de la mortalité sont les méthodes indirectes, notamment la méthode de Brass, compte tenu de la nature et de la qualité des données recueillies.

Rwanda

137. Le représentant du Rwanda a introduit son pays en disant que contrairement aux autres pays, le Rwanda se caractérise par l'existence d'une seule langue locale parlée, ce qui facilite les opérations de collecte sans avoir recours à des traducteurs ou interprètes. La population est de 8 200 000 habitants selon le dernier recensement de 2002. Le Rwanda est un pays parmi les moins développés et il a une structure administrative similaire au Burundi: provinces, communes/districts, secteurs, cellules, nyumba-kumi.
138. Les principales sources des données utilisées pour l'analyse de la mortalité et de la fécondité sont les recensements de 1978, 1991 et 2002 et les enquêtes démographiques de 1982, 1992, 1996 et 2000. En ce qui concerne les enquêtes, il s'agit des enquêtes démographiques et de santé (EDS) et des enquêtes à indicateurs multiples (MICS). L'état civil a malheureusement une faible couverture qui est estimée à 57%-62% pour les naissances et entre 32% et 38% pour les décès. De ce fait, cette source n'est pas utilisée.
139. Le représentant a mentionné la volonté politique d'améliorer le système d'enregistrement des faits d'état civil. Dans ce cadre il est prévu la révision de la législation en matière d'état civil, la décentralisation et la multiplication des centres d'enregistrement, l'informatisation du système selon l'exemple de l'Afrique du Sud. Une nouvelle loi portant sur l'organisation des activités statistiques et la création de l'institut national de statistique ayant la responsabilité des recensements et enquêtes ainsi que l'exploitation des données d'état civil est en cours de préparation.

140. Du point de vue des données collectées, les recensements permettent d'avoir les informations suivantes : décès des 12 derniers mois, nombre d'enfants nés vivants, survie des parents, survie des enfants. Le représentant a reconnu les expériences encourageantes du Mali et du Burkina dans l'utilisation des enquêtes démographiques et de santé pour estimer la prévalence du SIDA. Au Rwanda, le taux se situe autour de 10%.
141. Comme dans la plupart des pays africains, la mortalité est estimée par les méthodes indirectes, notamment la méthode de Brass. Il faut signaler toutefois que pour l'EDS II, la fécondité a été mesurée par estimation directe à partir de l'historique des naissances.

Nigeria

142. La représentante a tout d'abord mentionné que les sources utilisées pour la collecte des données de fécondité et de mortalité sont les recensements, les enquêtes par sondage, les systèmes de sentinelle et ensuite les registres administratifs des hôpitaux et des maisons de santé. L'enregistrement des faits d'état civil n'est pas exploité pour le moment à cause du faible taux de couverture estimé à 28% en 1988.
143. Pour ce qui concerne les opérations de collecte de données, les enquêtes par sondage sont conduites par le Bureau Fédéral des Statistiques, la Banque Centrale du Nigeria, la Banque Mondiale, l'UNICEF et par le Ministère de la Santé Publique. Le premier recensement au niveau national a été organisé en 1991. Avant cette date, les recensements étaient effectués seulement au niveau régional. Un recensement devait avoir lieu en 2001 mais il n'est pas encore réalisé.
144. La représentante a fait remarquer que le problème majeur des statistiques est le manque de volonté politique. Les résultats des recensements sont en général contestés. Une autre problématique relative au recensement, que la représentante a soulignée, est l'étendue du pays. Lorsque le dénombrement doit s'effectuer sur une courte période (3 jours par exemple), l'Etat doit mettre en place des moyens importants pour atteindre les populations de toutes les zones notamment celles qui sont difficiles d'accès.

Mali

145. Le représentant du Mali a introduit son pays en donnant quelques indicateurs démographiques. La population est estimée à 10 millions d'habitants, la densité est de 7.5 habitants/km², le taux de croissance de la population est estimé à 2.2% et l'espérance de vie à la naissance à 61.6 ans.
146. Il a ensuite mentionné les principales sources des données utilisées pour l'analyse de la mortalité et de la fécondité : les recensements et les enquêtes par sondage. Les recensements dont les données sont disponibles sont ceux de 1977, 1987 et 1998. Les rapports d'analyse de ce dernier ne sont pas encore validés. Les enquêtes utilisées sont les enquêtes démographiques et de santé de 1987, 1995-96 et de 2000-01. A cause de sa faible couverture, l'état civil n'est pas utilisé

comme source de données.

147. Les recensements permettent d'avoir les informations suivantes : décès des 12 derniers mois, survie des parents, nombre d'enfants nés vivants et survivants. L'enquête démographique et de santé organisée en 2000-01 est la première à prendre en compte la connaissance de la prévalence du VIH/SIDA avec une question sur le test de dépistage du SIDA sur base volontaire. Le taux de prévalence de cette maladie a ainsi été estimé à 2% pour les femmes et à 3% pour les hommes. Le niveau le plus haut est enregistré à Bamako, la capitale du Mali.
148. Le niveau de la mortalité est généralement obtenu à partir des données des enquêtes auxquelles on applique les méthodes indirectes, notamment la méthode de Brass.

~

149. Lors des débats qui ont suivi les présentations de ces pays, les observations suivantes ont été relevées : a) la nécessité d'organiser une bonne collecte afin d'obtenir des données de bonne qualité et par conséquent, calculer des indicateurs fiables ; b) l'application du test de cohérence des données utilisé en Afrique du Sud aux autres pays ; c) la nécessité de recalculer les indices de mortalité sans tenir compte des événements spécifiques, notamment le cas du génocide au Rwanda, afin d'avoir une estimation réelle du niveau du phénomène pouvant servir pour les projections futures ; e) malgré les difficultés rencontrées, l'expérience du Mali avec l'introduction du test de VIH/SIDA dans l'EDS est à encourager, surtout dans les pays où le taux de prévalence est élevé, comme le Rwanda.

Conclusions et recommandations des travaux de groupes pour la session IV : Techniques d'estimation des statistiques de mortalité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage

150. Bilan de la situation dans la région :
 - a. On peut retenir que toutes les méthodes présentées sont applicables dans la région mais à des degrés divers. Les techniques directes constituent l'idéal et peuvent s'appliquer si l'on dispose de données de recensements ou de celles issues d'enquêtes (historique des naissances), de bonne qualité. Cependant on observe que dans la plupart des pays, on a recours aux techniques indirectes, compte tenu de la mauvaise qualité des données due entre autres à une sous déclaration des décès. L'application des méthodes indirectes donne en principe de meilleurs résultats si l'on combine diverses méthodes et cette combinaison facilite la génération de tables de mortalité à partir des tables types. Il se trouve que l'application des méthodes indirectes d'estimation est soumise à plusieurs conditions qui ne sont pas toujours réunies. Par exemple, la condition de stabilité de la population n'est en général pas respectée à cause de phénomènes perturbateurs tels que les migrations, l'épidémie du SIDA et les conflits armés qui sont récurrents en Afrique.
 - b. Malgré l'existence de plusieurs méthodes, la plupart des pays utilisent un petit nombre de

méthodes : la survie des enfants, les décès récents et l'historique des naissances. La méthode basée sur la survie des enfants a l'avantage d'utiliser des données faciles à collecter. La méthode basée sur la survie des parents est rarement utilisée malgré la facilité d'obtention des données pour son application. La méthode basée sur la survie des frères et sœurs est utile pour l'estimation de la mortalité adulte mais malheureusement elle n'est pas suffisamment utilisée. La méthode basée sur la survie des sœurs pour estimer la mortalité maternelle semble la plus utilisée surtout dans les EDS, malgré ses limites. Les questions sur les décès des 12 derniers mois continuent de figurer dans les questionnaires des recensements généraux mais ne donnent pas toujours de bons résultats (omissions, problèmes de mémoire, effets de télescopage).

- c. Dans certains pays de la région, les pouvoirs politiques ont par le passé rejeté les données de recensement pour imposer leurs données concernant par exemple la taille de la population. Par ailleurs, il ressort que les démographes et statisticiens ne sont que des techniciens qui oeuvrent pour la promotion de la culture statistique mais n'ont pas toujours le pouvoir de décision.
- d. Le financement des recensements généraux de la population pose de plus en plus de problème et le nombre de pays qui parviennent à réaliser cette opération se réduit d'une série de recensements à une autre. Les participants souhaitent donc que les bailleurs de fonds mettent à la disposition des pays la totalité des fonds nécessaires à la réalisation de toutes les activités inhérentes aux recensements et non pas seulement ceux nécessaires à la seule collecte des données.
- e. Des points positifs ont été relevés comme par exemple l'existence d'une volonté politique pour l'amélioration de l'appareil statistique au Rwanda et au Gabon ainsi que la coopération sud-sud entre le Rwanda et l'Afrique du Sud qui devrait être un exemple à suivre et à encourager pour les autres pays africains.
- f. Le problème de disponibilité de données dans la région est toujours réel. Par exemple la République Démocratique du Congo n'a réalisé qu'un seul recensement de la population et aucune enquête démographique de type EMF (enquête mondiale sur la fécondité) ou EDS. A l'heure actuelle on peut parler de méconnaissance de la population congolaise.

151. Stratégies pour améliorer les statistiques de mortalité obtenues des recensements et des enquêtes :

- a. Renforcer les capacités des agents à tous les niveaux en analyse démographique ;
- b. Inscrire les coûts des recensements dans le budget de l'Etat ;
- c. Renforcer la coopération sud-sud entre les INS africains et les institutions africaines de formation statistique et démographique;
- d. Recourir prioritairement à l'expertise des institutions africaines de formation statistique et démographique, pour aider les pays à mettre en place des systèmes viables de production des données ;
- e. Réaliser des études sociologiques pour comprendre les phénomènes à étudier avant de mener

- les enquêtes et recensements démographiques ;
- f. Faciliter l'accès à la documentation relative aux études démographiques ;
- g. Repenser la formulation de certaines questions dans les recensements pour améliorer la qualité des données ;
- h. Faire des évaluations de la pertinence des variables retenues dans les recensements ;

CINQUIEME SESSION PLENIERE : Présentation du rapport provisoire et adoption des conclusions et des recommandations de la réunion

152. Au cours de cette session, le rapport provisoire de la réunion a été distribué aux participants ainsi qu'un rapport synthétique préparé par le secretariat de la réunion composé de la Division de la Statistique des Nations Unies, l'Institut National de la Statistique du Cameroun, l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique – Bureau de l'Afrique Centrale (CEA-AC). Ce rapport synthétique a été examiné par les participants et adopté. Son contenu intégral est le suivant :

Introduction

- 153.** Dans les pays d'Afrique sub-saharienne, les statistiques de fécondité et de mortalité sont principalement obtenues à partir des recensements de population et des enquêtes par sondage. Le système d'enregistrement des faits d'état civil n'est pas exploité à cause de la faible couverture de l'enregistrement.
- 154.** Les méthodes le plus souvent utilisées pour obtenir les statistiques de fécondité et de mortalité sont indirectes, de type Brass, basées sur le nombre d'enfants nés vivants, les naissances récentes, la survie des enfants, la survie des parents et des frères/sœurs. La méthode dite de l'histoire génésique est utilisée sur la base des données issues des enquêtes socio démographiques.
- 155.** Parmi les problèmes identifiés pour la production des statistiques de fécondité et de mortalité dans les pays représentés à la réunion, à l'exception de la République de Maurice et dans une moindre mesure de l'Afrique du Sud, les participants ont relevé :
- a) Le manque d'information sur la couverture des enregistrements des faits d'état civil : naissances et décès ;
 - b) L'insuffisance d'information d'ordre statistique dans les formulaires de notification de l'état civil ;
 - c) L'absence de cohérence entre les estimations de fécondité ou de mortalité provenant des différentes sources ;
 - d) La non satisfaction des besoins des utilisateurs ;
 - e) L'irrégularité des publications ;
 - f) La sous exploitation des données existantes issues de l'état civil.

156. A cela s'ajoute l'absence d'enquêtes démographiques ou de recensements de la population dans certains pays comme la République Démocratique du Congo et le Congo ainsi que l'absence d'enquêtes spécifiques pour l'étude de la fécondité et de la mortalité.

Recommandations

157. Les recommandations qui se sont dégagées à l'issue des discussions sont :

1. **Améliorer le système d'enregistrement des naissances et décès à l'état civil pour avoir des statistiques de fécondité et de mortalité fiables, sur une base continue et au niveau géographique le plus fin.**

A cette fin le groupe d'experts recommande les actions suivantes :

- a) Mener des campagnes de sensibilisation en direction des populations ;
- b) Faire le plaidoyer à l'endroit du gouvernement, des partenaires au développement et des officiers d'état civil ;
- c) Supprimer les frais d'enregistrement des naissances et décès afin de permettre à la couche de la population la plus pauvre d'enregistrer les faits d'état civil ; éliminer toutes les barrières à l'obtention des actes d'état civil et encourager toute autre mesure pouvant permettre à la population de déclarer les faits d'état civil ;
- d) Créer des comités nationaux spécialisés de l'état civil comprenant des représentants de haut niveau des départements impliqués dans l'enregistrement des faits et l'établissement des statistiques d'Etat civil ;
- e) Mettre en place un cadre législatif adéquat et fonctionnel qui prend en compte l'exploitation statistique des données de l'état civil (un volet statistique et un processus de transmission de données des bureaux d'état civil vers les INS) ;
- f) Créer/Renforcer des centres secondaires d'état civil et décentraliser son administration pour faciliter l'enregistrement et améliorer la couverture de l'enregistrement ;
- g) Renforcer les capacités techniques du personnel d'état civil par la formation continue, accroître leur nombre et renforcer les capacités institutionnelles (équipement, bureaux, matériel informatique, etc) ;
- h) Améliorer les conditions de travail du personnel d'état civil ;
- i) Réviser le contenu des formulaires pour intégrer l'information statistique en fonction du contexte socioculturel et économique de chaque pays ;
- j) Améliorer le circuit de transmission de données des bureaux d'état civil aux instituts nationaux de statistique, en utilisant si possible les nouvelles technologies ;
- k) Evaluer les données issues de l'enregistrement même incomplet de l'état civil ;
- l) Utiliser les données d'enregistrement d'état civil (même incomplètes) pour faire des analyses des tendances ou pour évaluer la qualité des données de certaines opérations de collecte ;
- m) Diffuser les données issues de l'enregistrement d'état civil. Si le degré de couverture de l'enregistrement n'est pas connu, il faut diffuser les effectifs ou fréquences absolus ;
- n) Promouvoir l'utilisation des actes et autres documents d'état civil dans les procédures administratives.

2. Renforcer les programmes de collecte des données et la coordination entre les acteurs clés pour avoir des statistiques consistantes et comparables de la fécondité et de la mortalité issues des recensements et des enquêtes

A cette fin, le groupe d'experts recommande les actions suivantes :

- a) Etablir/Appliquer la réglementation relative à la programmation de la collecte de données de fécondité et de mortalité ;
- b) Rendre opérationnel l'organisme de coordination de la collecte de données qui permet d'éviter la redondance des informations collectées et d'assurer leur complémentarité. Cela permet aussi d'alléger l'exécution des recensements et des enquêtes ;
- c) Renforcer la coopération sud-sud entre les INS africains et les institutions africaines de formation statistique et démographique ;
- d) Inscrire les coûts des recensements et des enquêtes dans le budget de l'Etat ;
- e) Etablir et actualiser un échantillon maître qui facilite l'organisation des différentes opérations de collecte;
- f) Harmoniser les méthodes de collecte et d'analyse parmi les différentes sources pour assurer la comparabilité des statistiques obtenues ;
- g) Expérimenter plusieurs types de formulation des questions associées aux différentes techniques ;
- h) Evaluer l'applicabilité de ces techniques aux niveaux national et régional ;
- i) Identifier les questions et méthodes qui fonctionnent le mieux dans le contexte du pays ;
- j) Organiser des recensements avec des questionnaires légers couplés avec des enquêtes par sondage ;
- k) Faire des évaluations de la pertinence des variables retenues dans les recensements ;
- l) Renforcer le dispositif de suivi des opérations de collecte de données : élaborer et exécuter des termes de référence pour la supervision, le contrôle, et le suivi à travers les tableaux de qualité ;
- m) Mener des réflexions pour améliorer les techniques de collecte des données sur certaines variables comme l'âge, le nombre d'enfants ;
- n) Disséminer le plus rapidement possible les résultats des opérations ;

Le groupe recommande également une plus grande implication des bailleurs de fonds dans les opérations de collecte.

3. Renforcer la diffusion des données et la coordination entre les producteurs et utilisateurs pour répondre aux besoins des décideurs politiques et des autres utilisateurs

A cette fin, le groupe d'experts recommande les actions suivantes :

- a) Renforcer la concertation entre producteurs et utilisateurs de données ;
- b) Etablir une stratégie de diffusion des données ;
- c) Assurer une large diffusion/dissémination des statistiques produites en impliquant les mass media et la société civile;
- d) Tenir une liste de principaux utilisateurs de données, à mettre à jour régulièrement ;
- e) Diffuser les données sous formats et supports différents pour répondre aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs ;
- f) Programmer et exécuter de façon correcte chaque étape des opérations de collecte en prenant en compte aussi le budget nécessaire pour la diffusion des résultats ;

4. Renforcer le système statistique national pour améliorer l'efficacité dans la production et la dissémination des statistiques de qualité

A cette fin, le groupe d'experts recommande les actions suivantes :

- a) Renforcer les capacités institutionnelles et humaines en vue de leur utilisation optimale ;
- b) Assurer la formation continue du personnel de la statistique ;
- c) Impliquer les INS dans le processus de production des données entreprise par les autres institutions nationales ou internationales ;
- d) Créer au sein des INS des banques de données des différentes opérations de collecte réalisées dans le pays ;
- e) Créer au sein des instituts de formation et de recherche démographique, des banques de données régionales.

5. Le groupe d'experts recommande l'établissement d'un comité d'experts pour élaborer le projet d'analyse sur les statistiques de fécondité et de mortalité

Le but du comité est de favoriser l'utilisation et l'analyse des statistiques de fécondité et de mortalité provenant de l'état civil.

Le comité est chargé de :

- a) Réfléchir sur les aspects méthodologiques de ces travaux et de faire des propositions aux pays ;
- b) Elaborer le projet de document ;
- c) Rechercher le partenariat en vue de l'aboutissement dudit projet.

Un groupe composé des membres provenant de l'IFORD, DESA, CEA, Cameroun, Sénégal,

Niger et République de Maurice formera un noyau (ou groupe technique), établira le calendrier de travail du Comité et fera une proposition des termes de référence ci-dessus indiqués.

6. Demander aux Nations Unies de participer au renforcement des capacités.

A cette fin, le groupe d'experts recommande les actions suivantes :

- a) Mettre à la disposition des participants le Manuel X des Nations Unies : Techniques d'estimations indirectes, le Manuel de Yaoundé et tout autre manuel sur le même sujet;
- b) Faciliter l'échange d'expériences à travers l'organisation de réunions ;
- c) Faciliter la participation des experts aux programmes d'étude ;
- d) Recycler/Former les cadres et techniciens des INS dans les instituts africains de formation ;

7. Le groupe d'experts a également recommandé la réhabilitation de la Division de la statistique de la CEA.

8. Le groupe recommande que DESA et la CEA-Afrique Centrale mettent en place un mécanisme de suivi des recommandations issues de la présente réunion.

~

Evaluation de la réunion

- 158.** Des fiches d'évaluation ont été distribuées à tous les participants. Cette opération est destinée à aider les organisateurs à mieux préparer la tenue de ce genre de réunion à l'avenir.

Clôture de la réunion

- 159.** Le Président de la réunion, un représentant des participants et un représentant de la Division des Statistiques des Nations Unies, ont pris successivement la parole. Le Président a remercié les participants pour leurs contributions actives dans les débats de la réunion. Le représentant des participants, au nom de tous ses collègues, a remercié le Gouvernement du Cameroun pour l'accueil chaleureux et pour la logistique de la réunion qui a permis aux participants de passer un agréable séjour à Yaoundé. Enfin, la représentante de la Division des Statistiques des Nations Unies a exprimé sa reconnaissance au Président et aux membres de son bureau pour la manière compétente avec laquelle ils ont dirigé les travaux. Elle a aussi exprimé sa gratitude au Gouvernement du Cameroun pour avoir bien voulu abriter la réunion à Yaoundé, au Palais des Congrès.
- 160.** Le Président de la réunion, après avoir, encore une fois, remercié les participants pour leur

coopération et les discussions fructueuses et exprimé sa gratitude aux organisateurs, a déclaré clos les travaux.

~

D. ANNEXES

I. Liste des participants

M. Bruno Magloire NOUATIN
Ingénieur Démographe, INSAE
B.P. 323
Cotonou, **Bénin**
Tel: (229) 30 82 39/08 62 18/30 82 44
Fax (229) 30 82 46
bnouatin@insae.org ,
nouatinbrun@yahoo.fr

M. Joseph BUTOYI
Statisticien Responsable de la BDSE
Institut de Statistiques et d'Etudes
Economiques du Burundi (ISTEEBU)
B.P. 1156
Bujumbura, **Burundi**
Tel: (257) 22 6729/22 7190
Fax (257) 22 2635
jpbutoyi@yahoo.fr , isteebu@cbinf.com

Mme. Marie-Antoinette FOMO
Sous Direction des Statistiques
Démographiques et Sociales,
Direction de la Statistique
B.P. 660
Yaounde, **Cameroun**
Tel: (237) 222 04 77
Fax: (237) 223 24 37
Mafo66@yahoo.com

M. Tinga SINARE
Démographe, Chef de Service des
Statistique et Etudes Sociales
Institut National de la Statistique et de la
Demographie (INSD)
01 B.P. 374
Ouagadougou, **Burkina Faso**
Tel: (226) 32 48 03, (226) 37 02 28,
(226) 26 33 49
Fax (226) 37 02 28
asinare@zcp.bf , t_sinare@hotmail.com
tingasinare@yahoo.fr

M. Paul Roger LIBITE
Sous Directeur, Sous Direction des
Statistiques Démographiques et
Sociales,
Direction de la Statistique
B.P. 660
Yaoundé, **Cameroun**
Tel: (237) 222 04 77
781 41 10, 231 55 18
Fax: (237) 223 24 37
rplibite@cenadi.cm

Mme. Marie Damaris NYELE
ABANDA
Bureau Central des Recensements et des
Etudes de la Population
B.P 6421
Yaoundé, **Cameroun**
Tel: (237)220 30 71
Fax: (237) 223 24 37
mariedamaris@yahoo.fr

M. Martin TSAFACK
Coordonnateur Technique Adjoint
Chargé de la Tabulation
Bureau Central des Recensements et des
Etudes de la Population
B.P. 6421
Yaoundé, **Cameroun**
Tel: (237)220 30 71
martsafack@yahoo.fr

M. Dominique KIMPOUNI
Directeur des Statistiques
Démographiques et Sociales
Centre National de la Statistique et des
Etudes Economiques
B.P. 2031
Brazzaville, **Congo**
Tel.: (242) 219264 / (242) 815909
Fax : (242) 815909
dkimpouni@hotmail.com

M. Jean-Noel BIYOGO-OBAME
Directeur des Statistiques
Démographiques
Direction Générale de la Statistique
Ministère de la Planification
B.P. 2119
Libreville, **Gabon**
Tel:(241) 76 14 21/36 32 28
Fax (241) 72 04 57
plan.dgsee@internetgabon.com
biyogojeannoel@yahoo.fr

M. Mamadou BOINA MAECHA
Expert National en population,
développement et genre,
Direction de la Statistique
Commissariat Général au Plan,
B.P. 131
Moroni, **Comores**
Tel:(269) 73 12 16/73 25 09
Fax (269) 73 12 17
maboina@yahoo.fr

M. Lucien KOUASSI
Chef de la Division Démographie
Institut National de la Statistique
BPV 55 Abidjan 01, **Côte d'Ivoire**
Tel : (225) 20210538
Fax : (225) 20216327
statistique@aviso.ci

Mme. Valérie RAMBELOSON
Analyste Principal,
Institut National de la Statistique
B.P. 485
Antananarivo, **Madagascar**
Tel: (261) 20 22 435 69
Fax (261) 20 22 332 50
rvalerie@wanadoo.mg, dginstat@dts.mg
Adresse personnelle : Lot ITR 10 TER
Andranonahaatra-Itaosy
102 Antananarivo-M/CAR

M. Ishaga COULIBALY
Chef de la Division Population,
Direction Nationale de la Statistique et
de l'Informatique
Bamako, **Mali**
Tel:(223) 221 52 85/221 24 55
Fax (223) 222 71 45
ayoussi2002@yahoo.fr
ishagacoul@yahoo.fr.

M. Ahmed OULD ISSELMOU
Chef du Département des Statistiques
Démographiques et Sociales
Office National de la Statistique
B.P. 240
Nouakchott, **Mauritanie**
Tel:(222) 525 2880
Fax (222) 525 51 70
aisselmou@ons.mr

Mme. Festa OGBUJI
Director Vital Registration and
Reproductive Health Matters
National Population Commission
Plot 2031 Olusegun Obasanjo Way
WUSE Zone 7, Ganki
Abuja, **Nigeria** PMB 0287
Phone (234) 09 76 00 300
Fax (234) 9 523 9449
citiken@yahoo.com

M. Chettun Kumar ARIANAICK
Statisticien, Responsable de la Section
Démographie
Bureau Central des Statistiques
Chemin la Gare
Mare D'Albert, **Maurice**
Tel: (230) 465 1710
Fax (230) 211 4150
carianaick@mail.gov.mu
cs0@mail.gov.mu

M. Ghalio EKADE
Directeur du Bureau Central du
Recensement
Ministère des Finances et de l'Economie
B.P. 862
Niamey, **Niger**
Tel: 227 72 42 99
eghalio@yahoo.fr

M. Prosper MUTIJIMA NKAKA
Chef de Service des Opérations
Techniques
Service National de Recensement
Ministère des Finances et de la
Planification Economique
B.P. 613
Kigali, **Rwanda**
Tel: (250) 58 52 18
Fax (250) 51 91 14
mutijimapro@yahoo.fr ,
snr@rwanda1.com

M. Gaspard NDJUNDU ILIH
Chef de Division à la Direction des
Statistiques Démographiques et Sociales
Institut National de la Statistique (INS)
B.P. 20 Kinshasa,/GOMBE
6 Rue Limete
Kinshasa, **République Démocratique
du Congo**
Tel:(243) 1 225 247
Fax (243) 225 247
ins@ic.cd , inSlim@icca ,
nilgasp@yahoo.fr

M. Aliou GAYE
Chef de Division des Enquêtes
Démographique et Sociales, Direction de
la Prévision et de la Statistique
Ministère de l'Economie et des Finances
Rue 1 x Bd de l'Est Point E, B.P. 116
Dakar, **Sénégal**
Tel: (221) 824 1947
Fax (221) 824 9001
agaye1@yahoo.fr

Mme. Anne-Marie BAKYONO
Bureau de la CEA en Afrique Centrale
B.P 14935 Yaounde, Cameroun
Tel: (237) 223 14 61/223 56 22
Fax (237) 223 31 85
abakyono@uneca.org

M. Samuel TEKIE
Bureau de la CEA en Afrique Centrale
B.P 14935 Yaounde, Cameroun
Tel: (237) 223 14 61/223 56 22
Fax (237) 223 31 85
stekie@uneca.org

M. Sulaiman BAH
Department of Epidemiology,
National School of Public Health
Medical University of Southern Africa
(MEDUNSA) 0204
South Africa
SULAIMAN-BAH@EMBANET.COM
Fax : (2712) 560-017 2

M. Kodjo Mawulolo ANIPAH
Directeur de la Démographie et des
Statistiques Sociales
Direction Générale de la Statistique
Ministère de l'Economie, des Finances,
et des Privatisations
B.P. 118, **Togo**
Tel: (228) 221 62 24/221 4907
Fax (228) 221 27 75
anipahkodjo@yahoo.fr

Mr Sylvain MOUYEDI
Bureau de la CEA en Afrique Centrale
B.P 14935 Yaounde, Cameroun
Tel: (237) 223 14 61/223 56 22
Fax (237) 223 31 85
smouyedi@hotmail.com

Mme Céline PATOUOSSA
Bureau de la CEA en Afrique Centrale
B.P 14935 Yaounde, Cameroun
Tel: (237) 223 14 61/223 56 22
Fax (237) 223 31 85
cpatouos@un.com

Mme. Grace BEDIAKO
Chef de la Section des Statistiques
Démographiques
Division des Statistiques des Nations Unies,
2 United Nations Plaza DC2-1556
New York N.Y.
100 17, Etats-Unis
Tel: (1) 212 963 7771
Fax (1) 212 963 1940
bediako@un.org

Mme. Gisele KAMANOU-GOUNE
Statisticienne
Division des Statistiques des Nations Unies
2 United Nations Plaza DC2-1556
New York N.Y.
100 17, Etats-Unis
Tel: (1) 212 963 4328

M. Eliwo AKOTO
Directeur
Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD)
B. P. 1556
Yaoundé, Cameroun
Tel: (237) 223 29 47
akoto_zr@yahoo.fr

Mme. Hélène KAMDEM
Chercheur
Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD B. P. 1556)
Yaoundé, Cameroun
Tel. (237) 223 29 47
hekamgno@yahoo.fr

Mme. Francesca COULLARE
Statisticienne
Division des Statistiques des Nations Unies
2 United Nations Plaza DC2-1534
New York N.Y.
100 17, Etats-Unis
Tel: (1) 212 963 4950
Fax (1) 212 963 1940
coullare@un.org

Mme. Malin SYNNEBORN
Statisticienne
Division des Statistiques des Nations Unies
2 United Nations Plaza DC2-1566
New York N.Y.
100 17, Etats-Unis
Tel: (1) 212 963 4972
Fax (1) 212 963 1940
synneborn@un.org

Mme. Patricia RAKOTONDRABE
Chercheur
Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD)
B. P. 1556
Yaoundé, Cameroun
Tel. (237) 223 29 47
fanariainne@yahoo.fr

Antoine KAMDOUN
NPPP en SPD
UNFPA/Cameroun (Fonds des Nations Unies pour la Population)
B.P. 836 Yaoundé
antoine-kamdoum@yahoo.fr
Tél. (23è) 221 98 63/64
Fax : (237) 221 98 62 Nyuydzewira

M. Prosper BACKINY-YETNA
Expert
AFRISTAT
Tel: (223) 221 55 00/ 221 60 71
Fax (223) 221 11 40
prosper.backiny@afriostat.org

Mme Joséphine Agnès
Secrétaire
Direction de la Planification
Yaoundé, Cameroun
Tél. 222 04 45
atjosa@yahoo.fr

M. Michel Noël Gui Diby
Professeur principal (démographe)
**ISSEA Institut sous –régional de la
Statistique**
B.P. 294 Yaoundé
Tél. (237) 222 01 34

M. Ahmadou MAMADOU
Sr Economist Advisor
PNUD Cameroun
B.P. 836 Yaoundé
Tel. (237) 223 29 47
Amadou-mamadou@undp.org

M. Bienvenu-Roch MBEMBA
Etudiant stagiaire de la Statistique au CPI
**Union africaine/Conseil-Phytoprotecteur
Inter africain (CPI)**
B.P. 4170 Yaoundé Cameroun
Tél. (237) 221 19 69
Fax (237) 221 19 67
au-cpi@appo.org ,
bienvenuroch@yahoo.fr

Mme Margaret Abemla
Assistant au Programme
GTZ
B.P. 7814
Yaoundé Cameroun
Tél. (237) 221 91 18
mmabemla@yahoo.fr

Mme Mirienne MEMBE
Secrétaire
MINEPAT/DSTAT
Yaoundé Cameroun
Tél. (237) 22 04 77 / 760 59 16

M. SISSOKO FOUSSENOU
Chargé de Programme Population/SDC
UNESCO
B.P. 836 Yaoundé, Cameroun
Tél. (237) 222 57 63
Sissoko-fouss@yahoo.fr

II. Programme de Travail

Lundi, 22 septembre 2003

Matin

08:00 - 09:00	Enregistrement des participants
09:00 - 10:30	Ouverture Pause
10:30 - 11:30	But et logistique de la réunion Présentation des participants Election du bureau de la réunion Adoption de l'ordre du jour
11:30 – 12:30	PREMIERE SESSION PLENIERE Présentation : Les utilisations et les sources des statistiques de fécondité et mortalité (UNSD) Discussions
12:30 - 14:00	Pause déjeuner

Après-midi

14:00 - 15:00	PREMIERE SESSION PLENIERE: (suite) Présentation des expériences des pays (Burkina Faso, Madagascar) Discussions
15:00 – 16:00	PREMIERE SESSION : TRAVAUX DE GROUPES Trois groupes de travail
16:00 – 16:30	Pause
16:30 – 17:30	Présentation des conclusions et recommandations des groupes de travail en session plénière Discussions

Mardi, 23 septembre 2003

Matin

- 8:30 - 10:00 DEUXIEME SESSION PLENIERE
Présentation : Le système d'enregistrement des actes d'état civil : son importance, fonctionnement et utilisation pour l'établissement des statistiques de l'état civil (UNSD)
Discussions
- 10:00 - 10:30 Présentation de l'expérience d'un Institut régional de formation (IFORD)
- 10:30 – 10:45 Pause
- 10:45 – 13:00 Présentation de l'expérience d'un pays anglophone (Afrique du Sud)
Présentation des expériences des pays (Republique de Maurice, Cameroun, Congo, Burundi)

Discussions
- 13:00 - 14:00 Pause déjeuner

Après-midi

- 14:00 - 15:30 DEUXIEME SESSION : TRAVAUX DE GROUPES
Trois groupes de travail
- 15:30 – 16:00 Pause
- 16:00 – 17:00 Présentation des conclusions et recommandations des groupes de travail en session plénière
Discussions

Mercredi, 24 septembre 2003

Matin

- 8:30 - 10:00 TROISIEME SESSION PLENIERE
Présentation : Techniques d'estimation des statistiques de fécondité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage (IFORD)
- 10:00 - 10:30 Présentation des expériences des pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Niger)

10:30 – 10:45	Pause
10:45 – 13:00	Présentation des expériences des pays : Suite (Gabon, Mauritanie, Togo) Discussions
13:00 - 14:00	Pause déjeuner

Après-midi

14:00 - 15:30	TROISIEME SESSION : TRAVAUX DE GROUPES Trois groupes de travail
15:30 – 16:00	Pause
16:00 – 17:00	Présentation des conclusions et recommandations des groupes de travail en session plénière Discussions

Jeudi, 25 septembre 2003

Matin

8:30 - 10:00	QUATRIEME SESSION PLENIERE Présentation : Techniques d'estimation des statistiques de mortalité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage (IFORD)
10:00 – 10:30	Présentation des expériences des pays : République Démocratique du Congo, Mali, Comores)
10:30 – 10:45	Pause
10:45 – 13:00	Présentation des expériences des pays : Suite (Nigeria, Rwanda, Sénégal) Discussions
13:00 - 14:00	Pause déjeuner

Après-midi

14:00 - 15:30	QUATRIEME SESSION PLENIERE : TRAVAUX DE GROUPES Trois groupes de travail
15:30 – 16:00	Pause

16:00 – 17:00 Présentation des conclusions et recommandations des groupes de travail en session plénière
Discussions

Vendredi, 26 septembre 2003

Matin

9:00 - 12:30 Préparation du rapport provisoire, des conclusions et des recommandations de la réunion (Secrétariat de la réunion)
Libre pour les participants

12:30 - 14:00 Pause déjeuner

Après-midi

14:00 - 16:00 CINQUIEME SESSION PLENIERE : Présentation du rapport provisoire et adoption des conclusions et des recommandations de la réunion

Evaluation de la réunion

16:00 Clôture

III. Ordre du jour avec annotations

La réunion est organisée en sessions plénières et en groupes de travail. Chaque session se composera de présentations d'introduction sur le sujet de la session, suivies de présentations des expériences des pays et de discussion en plénière. En outre, il y aura des discussions de groupe sur des sujets spécifiques suivies par la présentation de leurs conclusions en session plénière.

1. Enregistrement des participants

2. Ouverture

3. Logistique de la réunion et présentation des participants

L'ordre du jour et le programme de travail provisoires seront discutés et éventuellement modifiés. Des informations générales sur la réunion et sur son déroulement seront aussi présentées. Enfin, chaque participant se présentera et spécifiera ce qu'il attend de la réunion.

4. But de la réunion

Le but de la réunion sera présenté ainsi que les conclusions et recommandations de deux ateliers précédemment organisés dans la région sur les stratégies visant à accélérer l'amélioration des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil.

5. Présentations et discussions

Session 1: Les utilisations et les sources des statistiques de fécondité et mortalité

La session est organisée en deux parties. La première partie passe en revue l'importance des statistiques de fécondité et de mortalité dans le cadre des politiques et programmes publics et l'utilisation, entre autres, de ces statistiques pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes socio-économiques et des services de santé. Les trois sources employées pour obtenir des données de fécondité et mortalité à savoir l'état civil, les recensements de population et les enquêtes par sondage seront présentées et comparées en soulignant leurs avantages et limitations principaux. Dans la deuxième partie, seront présentés des exemples de pays sur le besoin en données de fécondité et de mortalité et sur la façon dont ces statistiques sont obtenues et utilisées.

Session 2: L'état civil comme source de données de fécondité et de mortalité

La session est composée de trois parties, chacune introduite par une présentation. La première partie couvre les caractéristiques de base d'un système d'enregistrement des faits d'état civil en tant que source de données de fécondité et de mortalité, en soulignant les éléments nécessaires pour son fonctionnement tels que: le cadre juridique, la structure administrative, les arrangements techniques et la participation du gouvernement et du public. La deuxième partie de la session examine les données et les techniques utilisées pour l'estimation des statistiques de

fécondité et de mortalité à partir de l'enregistrement des faits d'état civil. La troisième partie fournit une indication des niveaux de développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans les pays participant à la réunion, en utilisant le taux de couverture des enregistrements des naissances et des décès aussi bien que la publication de données de fécondité et mortalité dans l'annuaire démographique des Nations Unies (DYB). Les présentations des expériences des pays qui utilisent l'enregistrement des faits d'état civil comme source principale de données de fécondité et mortalité, des Instituts régionaux de recherche et de formation et les discussions en groupe visent à mettre en relief l'état et les besoins en matière d'amélioration des systèmes d'état civil dans la plupart des pays participants. Un résultat attendu des discussions en groupe serait les stratégies pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques dérivées de fécondité et de mortalité, à moyen et long termes.

Session 3: Recensements et Enquêtes par sondage comme sources de données de fécondité

La session passera en revue les techniques principales pour obtenir des statistiques de fécondité en utilisant des recensements et/ou des enquêtes par sondage, en mettant l'accent sur les limites, avantages et complexités de chaque source. Seront présentées six méthodes principales pour estimer la fécondité: la méthode de la projection rétrospective, la méthode mère - progéniture, fiche de parité reconstruite, la méthode des enfants nés vivants, les naissances récentes et la fiche de parité. Chacune des méthodes sera passée en revue selon : le type des questions utilisées, les statistiques, les tabulations, les estimations et la qualité relative des statistiques obtenues. Les présentations des participants se focaliseront sur l'applicabilité de ces méthodes dans leurs pays respectifs en soulignant leurs pertinence et contraintes. Des groupes de travail seront créés pour discuter l'applicabilité de ces méthodes dans les pays participants et identifier des stratégies pour améliorer l'utilisation de ces sources.

Session 4: Recensements et Enquêtes par sondage comme sources de données de mortalité

La session passera en revue les techniques principales pour obtenir des statistiques de mortalité en utilisant des recensements et/ou des enquêtes par sondage, en mettant l'accent sur les limites, avantages et complexités de ces approches. La présentation couvre cinq méthodes d'estimation des statistiques de mortalité issues de ces sources : survie des enfants, fiche de parité, décès récents, méthode de survie des parents, et survie des frères et sœurs. Pour chacune des méthodes, seront présentés : les questions pertinentes à utiliser pour collecter l'information, le type de statistiques, les tabulations, l'estimation et la qualité des statistiques obtenues. Les présentations des participants se focaliseront sur l'applicabilité de ces méthodes dans leurs pays respectifs en soulignant leurs pertinence et contraintes. Les groupes de travail proposeront des stratégies pour optimiser l'utilisation de ces sources pour améliorer les statistiques de mortalité.

Session 5: Conclusions et Recommandations

Le but de la session est de convenir des stratégies pour améliorer les statistiques de fécondité et de mortalité. Pendant la session, seront réitérés le but, les conditions préalables et la possibilité de mettre en place un système de statistiques générant des statistiques fiables de fécondité et de mortalité de façon continue. Les conclusions de la réunion seront tirées des discussions des sessions plénières et de groupes, et complétées avec les résultats d'une session de groupe de travail spécial pour la rédaction des recommandations. Le résumé de la réunion sera brièvement exposé et les conclusions et les recommandations pour améliorer la qualité des statistiques de fécondité et de mortalité dans les pays africains francophones seront présentées et discutées.

6. Evaluation de la réunion

Les participants à la réunion rempliront un formulaire d'évaluation distribué pendant la semaine, et partageront en session plénière leurs appréciations sur la façon dont la réunion a été organisée, le type de suivi qu'ils voudraient mettre en place à leur retour dans leurs pays respectifs et leurs suggestions pour améliorer l'organisation des réunions futures.

7. Clôture

IV. Questionnaire sur les statistiques de fécondité et de mortalité

Examen des sources et techniques d'obtention des statistiques de fécondité et mortalité

Le but du questionnaire qui suit est de rassembler l'information sur les sources nationales de données de fécondité et de mortalité et sur les méthodes utilisées pour obtenir les statistiques dérivées. Veuillez remplir le questionnaire directement sur ordinateur et le renvoyer avant le 31 juillet 2003 à l'adresse suivante comme attachement d'un email si possible ou par fax ou courrier:

Att. Mme. Francesca Coullare
2, UN Plaza DC2-1534
10017 New York, NY, USA
Tel. 1 212 963 4950
Fax. 1 212 963 1940
coullare@un.org
cc. bediako@un.org, synneborn@un.org

Veuillez fournir des réponses à toutes les questions avec autant de détails que possible. Les participants sont priés de consulter les fonctionnaires du bureau d'état civil pour obtenir l'information nécessaire pour répondre à certaines questions. Si nécessaire, veuillez joindre des feuilles additionnelles.

Nom, adresse et pays de la personne chargée de remplir le questionnaire:

PARTIE I: UTILISATIONS / UTILISATEURS DES STATISTIQUES DE FECONDITE ET MORTALITE ET INFORMATION DE SYNTHESE

1. Veuillez indiquer à quelles fins sont principalement utilisées les statistiques de fécondité et mortalité. Cocher les cases appropriées:
 - a. Programmes généraux de santé publique,
 - b. Programmes de santé maternelle et infantile
 - c. Programmes de développement
 - d. Programmes de planification de la famille
 - e. Campagnes de vaccination
 - f. Applications administratives
 - g. Etudes démographiques
 - h. Evaluation de la situation sanitaire
 - i. Autre (préciser) _____

2. Veuillez indiquer les utilisateurs principaux des statistiques de fécondité :

3. Veuillez indiquer les utilisateurs principaux des statistiques de mortalité :

4. Y-a-t-il une disposition législative définissant les responsabilités pour la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques de fécondité et de mortalité ?

Oui Non

a. Si la réponse est oui, indiquez le nom du bureau qui a la responsabilité primaire pour:

1. la collecte de ces données _____

2. le traitement de ces données _____

3. la diffusion de ces données _____

b. Si la réponse est oui, veuillez nous fournir une copie de cette loi.

5. Veuillez indiquer la (les) source(s) des données actuellement utilisée(s) pour obtenir les statistiques de fécondité et mortalité. Cocher les cases appropriées:

	Fécondité	Mortalité
a. Etat civil		
b. Recensements de population		
c. Enquêtes par sondage		
d. Double système de rassemblement des données		
e. Autre (spécifier)		

6. Indiquer si les estimations disponibles de fécondité et mortalité répondent aux besoins des utilisateurs et dans le cas échéant, expliquer pourquoi

7. Indiquer si les statistiques de fécondité et mortalité sont obtenues de plusieurs sources, si elles sont cohérentes entre elles et dans le cas échéant, expliquer pourquoi

PARTIE II: SOURCES DE DONNES

A – Etat civil

1. Existe-t-il dans le pays un système d'enregistrements des faits d'état civil?

Oui Non

2. Si la réponse est Oui, indiquer si les naissances vivantes et / ou les décès sont enregistrés dans ce système

	Naissance Vivantes	Décès
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si au moins un des évènements listés est enregistré, répondre aux questions de 3 à 19. Autrement, passer à la section B – Enquêtes par sondage

Veillez, si possible, apporter à la réunion un exemplaire des formulaires utilisés pour l'enregistrement des naissances vivantes et des décès.

3. Indiquez le nom de l'organisme national chargé de l'enregistrement des faits d'état civil et le nom du ministère auquel il est rattaché

Organisme chargé de l'enregistrement	<input type="text"/>
Ministère	<input type="text"/>

4. Indiquez l'année de promulgation de la législation régissant l'enregistrement des naissances vivantes et des décès?

	Naissances vivantes	Décès
Année	<input type="text"/>	<input type="text"/>

5. Indiquez l'année d'entrée en vigueur de la législation régissant l'enregistrement des naissances vivantes et des décès?

	Naissances vivantes	Décès
Année	<input type="text"/>	<input type="text"/>

6. Indiquez si le système d'enregistrement est universel en termes de couverture géographique et / ou démographique

Oui Non

Si la réponse est Non, indiquer le type de couverture fixée par les dispositions législatives régissant l'enregistrement des faits d'état civil :

a) Couverture géographique:

--

b) Couverture démographique:

--

c) Autre, précisez

--

7. Indiquez si le système d'enregistrement des faits d'état civil est utilisé comme source de statistiques des naissances vivantes et / ou décès:

	Naissance Vivantes	Décès
Oui		
Non		

Si la réponse est Oui pour au moins un des événements listés, répondre aux questions de 8 à 19. Autrement, passer à la section B – Enquêtes par sondage

8. Indiquez le nom de l'organisme national responsable des statistiques de l'état civil obtenues du système d'enregistrement des faits d'état civil et le nom du ministère auquel cet organisme est rattaché

Organisme chargé des statistiques de l'état civil	
Ministère	

9. Indiquez les dispositions prises pour préserver le caractère confidentiel des actes d'état civil

--

10. Indiquez si les statistiques sur les naissances vivantes et / ou sur les décès sont publiées, leur fréquence de publication et le titre de la dernière publication ou les statistiques sont apparues?

	Naissances vivantes	Décès
Publiées		
Fréquence		
Titre		

11. Indiquez si des taux démographiques sont calculés à partir des données obtenues des naissances vivantes et décès, enregistrés dans l'état civil?

	Naissance Vivantes	Décès
Oui		
Non		

Si la réponse est Oui, indiquer la source utilisée pour la plus récente estimation de la population et la méthode d'ajustement chronologique

a. Source pour l'estimation de la population

Registre de population	
Recensement de la population (spécifier l'année)	
Enquête par sondage (spécifier l'année)	
Autre, spécifier	

b. Méthode d'ajustement chronologique

Registre de population	
Interpolation	
Extrapolation	
Statistiques d'état civil	
Autre, spécifier	

12. Indiquez si la base des tabulations des statistiques sur les naissances et / ou décès est la date de l'événement, la date de l'enregistrement ou les deux. Cocher les cases appropriées:

	Date de l'événement	Date de l'enregistrement
Naissances vivantes		
Décès		

13. Indiquez si les statistiques sur les naissances et / ou décès sont présentées selon le lieu de l'événement, selon le lieu de l'enregistrement ou selon les deux. Cocher les cases appropriées:

	Lieu de l'événement	Lieu de l'enregistrement
Naissances vivantes		
Décès		

14. Indiquez si le système d'état civil enregistre l'information sur la résidence habituelle de la mère pour les naissances et du décédé pour les décès

	Naissance Vivantes	Décès
Oui		
Non		

- a. Si la réponse est Oui pour au moins un événement, indiquer si cette information est utilisée dans le calcul des taux de fécondité et/ou mortalité?

	Naissance Vivantes	Décès
Oui		
Non		

15. Indiquez la qualité de l'âge déclaré pour la mère (naissances) et pour le décédé (décès) et s'il y a eu une évaluation du niveau d'exactitude de l'âge enregistré

- a. Age de la mère

- b. Age du décédé

16. Listez les statistiques de fécondité et de mortalité obtenues du système d'enregistrement des faits d'état civil (si nécessaire, ajoutez des pages).

17. Listez les facteurs limitant la production des statistiques de fécondité et mortalité basées sur les données produites par le système d'enregistrement des faits d'état civil:

a. Facteurs administratifs (décrire)

b. Facteurs techniques (décrire)

c. Autre (décrire)

--

19. Y-a-t-il eu une évaluation du degré de complétude des statistiques de fécondité et mortalité obtenues de l'état civil au cours des 10 dernières années?

	Naissances Vivantes	Décès
Oui		
Non		

Si la réponse est Oui pour au moins un événement, indiquer le degré de complétude, l'année à laquelle correspondent l'estimation et la méthode utilisée pour l'évaluation

a. Degré de complétude et année de référence

	Degré de complétude (%)	Année de référence
Naissances Vivantes		
Décès		

b. Méthode d'évaluation

--

B – Enquêtes par sondage

- Indiquez si au cours des 10 dernières années, des enquêtes par sondage ont été utilisées pour collecter des données de fécondité et de mortalité

	Fécondité	Mortalité
Oui		
Non		

- Si la réponse est Oui, veuillez indiquer combien d'enquêtes ont été conduites et répondre aux questions du tableau qui suit pour les 2 enquêtes les plus récentes :

	Fécondité	Mortalité
Nombre d'enquêtes		

	Enquête 1	Enquête 2
3. Titre de l'enquête		
4. Date		
5. Couverture:		
a. Géographique		
b. Population		
6. Fraction d'échantillonnage (% de population ciblée):		
7. Type d'opération		
c. Enquête à passage simple		
d. Enquête à passages multiples		
e. Enquête et enregistrement continu (double système de collecte des données)		
8. Méthode d'échantillonnage		
9. Vous êtes priés d'amener à la réunion les sections pertinentes du questionnaire utilisé		
10. Lister les statistiques de fécondité et mortalité obtenues		
11. Indiquer si et comment ces statistiques ont été évaluées		
12. Indiquer le(s) technique(s) d'estimation utilisée(s)	<i>méthode de la projection rétrospective</i>	<i>survie des enfants</i>

	<i>méthode mère - progéniture</i>	<i>histoire génésique</i>
	<i>histoire génésique reconstruite</i>	<i>décès récents</i>
	<i>méthode des enfants nés vivants</i>	<i>méthode de survie des parents</i>
	<i>naissances récentes</i>	<i>survie des frères et sœurs</i>
	<i>histoire génésique</i>	
	<i>Autre, spécifier</i>	
13. Indiquer s'il y a eu une évaluation de la qualité de l'âge déclaré et la (les) technique(s) d'évaluation utilisée (s)		
14. Indiquer si les résultats de l'enquête ont été publiés		
Oui, donner la date		
Non		
15. Indiquer le nom de l'organisme(s) responsable de la collecte, traitement et diffusion des résultats		

Si nécessaire, veuillez utiliser des pages additionnelles.

Veuillez décrire en 2 pages maximum les avantages et inconvénients des statistiques de fécondité et mortalité obtenues des enquêtes par sondage

C – Recensements de population

16. Indiquez si des recensements de population ont été utilisés pour collecter des données de fécondité et de mortalité

	Fécondité	Mortalité
Oui		
Non		

Si la réponse est Oui, indiquer la date du dernier recensement utilisé pour collecter cette information _____ et répondre aux questions suivantes:

	Fécondité	Mortalité
1. Vous êtes priés d'amener à la réunion les sections pertinentes du questionnaire utilisé		
2. Lister les statistiques de fécondité et mortalité obtenues		
3. Indiquer si et comment ces statistiques ont été évaluées		
4. Indiquer le(s) technique(s) d'estimation utilisée(s)	<i>méthode de la projection rétrospective</i>	<i>survie des enfants</i>
	<i>méthode mère - progéniture</i>	<i>histoire génésique</i>
	<i>histoire génésique reconstruite</i>	<i>décès récents</i>
	<i>méthode des enfants nés vivants</i>	<i>méthode de survie des parents</i>
	<i>naissances récentes</i>	<i>survie des frères et sœurs</i>
	<i>histoire génésique</i>	
<i>Autre, spécifier</i>		
5. Indiquez s'il y a eu une évaluation de la qualité de l'âge déclaré et la technique(s) d'évaluation utilisée(s)		
6. Indiquer si les résultats de l'enquête ont été publiés		
Oui, donner la date		
Non		
7. Indiquer le nom de l'organisme(s) responsable de la collecte, traitement et diffusion des résultats		

Si nécessaire, veuillez utiliser des pages additionnelles.

Veillez décrire en 2 pages maximum les avantages et inconvénients des statistiques de fécondité et mortalité obtenues des recensements de population



Veillez apporter à la réunion toute documentation relative à la collecte des données de fécondité et mortalité et aux statistiques dérivées.

V. Guide pour les travaux de groupes

Session I : Les utilisations et sources des statistiques de fécondité et de mortalité

1. Quels sont les points fondamentaux que vous avez retenus des communications de la présente session? Quelles leçons pouvez-vous en tirer?
2. Quelle est votre position par rapport aux différentes expériences exposées c'est-à-dire quels sont les points forts qui peuvent être appliqués et les points faibles qu'on peut améliorer, dans votre pays?
 - pour les statistiques de fécondité
 - pour les statistiques de mortalité
3. Quelles stratégies/actions stratégiques pouvez-vous mettre en place pour une meilleure utilisation des données de fécondité et de mortalité?

Session II : Le système d'enregistrement des actes d'état civil : son importance, son fonctionnement et son utilisation pour l'établissement des statistiques de l'état civil

1. Quels sont les points fondamentaux que vous avez retenus des communications de la présente session? Quelles leçons pouvez-vous en tirer?
2. Quelle est votre position par rapport aux différentes expériences exposées c'est-à-dire quels sont les points forts qui peuvent être appliqués et les points faibles qu'on peut améliorer, dans votre pays, pour l'établissement des statistiques d'enregistrement:
 - des naissances
 - des décès
3. Quelles stratégies/actions stratégiques pouvez-vous mettre en place pour améliorer l'utilisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil à des fins statistiques?

Session III : Techniques d'estimation des statistiques de fécondité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage

1. Est ce que ces méthodes sont applicables a votre pays? Justifiez votre réponse.
2. Quelles leçons pouvez-vous en tirer de ces communications?
3. Quelle est votre position par rapport aux différentes expériences exposées c'est-à-dire par rapport aux questions et techniques utilisées dans votre pays dans les recensements et enquêtes par sondage pour l'obtention des statistiques de fécondité?
4. Quels types de solutions proposez-vous et quelles sont les priorités à établir?

Session IV : Techniques d'estimation des statistiques de mortalité en utilisant les recensements de la population et les enquêtes par sondage

1. Est ce que ces méthodes sont applicables à votre pays? Justifiez votre réponse.
2. Quelles leçons pouvez-vous tirer de ces communications ?
3. Quelle est votre position par rapport aux différentes expériences exposées c'est-à-dire par rapport aux questions et techniques utilisées dans votre pays dans les recensements et enquêtes par sondage pour l'obtention des statistiques de mortalité?
4. Quels types de solutions proposez-vous et quelles sont les priorités à établir?